17e ANNÉE — 1868

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE

N° 5. 15 Mai 1868



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).
PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = **LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.
1868

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être désormais adressé au Secrétaire de la Société, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a tenu sa seizième séance annuelle le 28 avril, à trois heures, devant un auditoire nombreux et choisi qui remplissait le temple de l'Oratoire, et qui attestait par sa présence l'intérêt croissant qui s'attache à l'œuvre historique qu'elle poursuit. Après une invocation prononcée par M. le pasteur Berthe, de Troyes, M. F. Schickler, président, a lu le rapport dans lequel sont retracés les travaux de la Société pendant l'exercice qui vient de finir. Il a rendu hommage à la mémoire de M. Eugène Haag, qui laisse au sein du Comité, dont il était le vice-président, une place difficile à remplir. Il a ensuite signalé les progrès de la Bibliothèque du Protestantisme français qui, grâce à de généreux dons, va devenir une institution publique, ainsi que le double succès de la fête de la Réformation et du concours ouvert pour 1867. Ce rapport a été suivi d'une notice très-attachante sur *Philippe de Bauves, fils de Du Plessis-Mornay*, œuvre de M. Gaufrès, et dont nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui la première partie. Enfin, le rapport sur le concours, rédigé par le secrétaire et lu par M. le comte Jules Delaborde, a montré les heureux fruits de l'initiative prise par le Comité pour l'encouragement des études qui ont notre histoire pour objet. Deux allocutions, l'une de M. le pasteur Ath. Coquerel fils, sur une médaille offerte par M. Ch. Read et reproduite par la photographie, l'autre de M. le pasteur Th. Monod, qui a su ajouter un nouveau prix au don de la Bibliothèque de son père en plaidant chaleureusement la cause de cette collection auprès du public, ont heureusement terminé cette séance dont l'intérêt a été aussi vif que sérieux. La prière de clôture a été prononcée, à cinq heures et demie, par M. le pasteur D'Aygalliers, de Marsillargues.

RAPPORT

DE M. FERNAND SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée générale, la grâce de Dieu a béni notre œuvre. Elle a marché dans une voie progressive, et nous aurions hâte de vous parler des nombreux encouragements qu'elle a reçus et des devoirs nouveaux qui s'imposent à nous; mais dans ce jour de fête un deuil cruel domine notre esprit : M. Haag n'est plus.

Ce nom seul, Messieurs, n'évoque-t-il point devant vous toute l'histoire du protestantisme français? Vous les connaissiez ces deux fraternelles existences, confondues dans la passion des fortes études, dans l'habitude des nobles labeurs de la pensée, et chez qui l'élan, la précision, la clarté françaises s'unissaient à l'érudition et à la profondeur germaniques. Eugène et Emile Haag aimaient la science pour elle-même. En retour du sacrifice de leur vie entière, ils ne lui demandaient ni la fortune, dont ils ne se sont jamais préoccupés, ni la célébrité, dont leur modestie chrétienne redoutait l'éclat. Ils avaient placé plus haut leur ambition : aider l'intelligence humaine à s'élever vers de nouveaux progrès, reculer les bornes de son horizon, et surtout reconstituer tout un passé ignoré ou méconnu, recomposer les longues listes de savants, d'artistes, d'hommes de lettres, d'épée et de robe, de pasteurs, de confesseurs, de martyrs, en un mot, tout le protestantisme français pendant trois siècles, voilà la tâche gigantesque devant laquelle ils n'ont point reculé. Avant eux vous eussiez glané à grand'peine trois cents de ces noms dispersés, perdus

dans les Dictionnaires biographiques; leur ouvrage renferme près de 4,700 articles, et dans plusieurs de ces notices plus de vingt personnages différents sont cités.

Lorsque Emile Haag eut conçu le projet grandiose de ce Livre d'Or des Huguenots, quand Eugène Haag l'eût rendu sien en s'y associant avec l'ardeur qu'il mettait à la poursuite du vrai et de l'utile, que d'obstacles imprévus, que de difficultés à vaincre! D'une part l'immensité, et de l'autre l'extrême minutie des recherches, l'exploration des filons presque imperceptibles, les prodiges d'intuition à vérifier à chaque pas. Ah! sans doute, pendant une carrière où les éclaircissements obtenus sur un point ne servaient pas à éclaircir les suivants, où l'isolement des articles rompait à chaque instant le cours des idées et condamnait les auteurs à un travail sans cesse renaissant, souvent monotone, sans doute plus d'une fois le découragement a pu les saisir. Ils y eussent cédé peut-être sans l'intime conviction qu'il ne s'agissait pas seulement d'histoire, d'érudition, de littérature, mais que leurs efforts auraient surtout pour résultat une sainte et solennelle réparation. Oui, Messieurs, s'ils ont lutté sans relâche, s'ils ont persévéré jusqu'à la fin, c'est qu'ils étaient pressés par l'ardent désir de répandre sur vos pères cette gloire qu'ils refusaient pour eux-mêmes!

Est-il besoin d'ajouter qu'ils ont réussi? Emile, en replaçant dans les rangs des réformés toute une phalange de poëtes, de littérateurs, d'artistes en tout genre, prouvait par des exemples frappants, peu connus jusqu'à lui, que l'austérité reprochée à notre foi n'a jamais entravé les brillantes manifestations du génie. Eugène, acceptant le fardeau le plus lourd, compulsait page à page des documents dont le nombre effraye la pensée, arrachait aux archives de trois siècles les secrets ensevelis dans leurs profondeurs, interrogeait les traditions, les papiers de famille. Constant dans la résolution de ne rien négliger qui pût perfectionner son œuvre, il suivait les proscrits de ville en ville, de contrée en contrée, sur cette

voie douloureuse où les rejetait l'intolérance. Aussi, combien de noms remis en lumière, de faits mieux appréciés, de cœurs d'élite restitués à cette pâtrie qui a gémi plus d'une fois de les avoir repoussés! C'est que la réapparition de vos ancêtres faisait jaillir un éclat nouveau sur le pays tout entier. La vérité n'est point exclusive, chaque certitude acquise entre dans le domaine universel. La distinction qui surprit notre collègue presque à sa dernière heure, était un juste tribut offert aux savants dont on a dit avec raison : « Ils ont rendu un service impérissable à l'histoire nationale et à la science du passé. »

Les livres ont leur destinée. Celui-ci, du moins, a obtenu la place qu'il méritait. Trop peu soutenus dans le principe et au milieu de leur tâche, les deux frères virent un jour des consistoires, des membres isolés et des plus honorables parmi les fidèles, les remercier de n'avoir pas désespéré d'une entreprise aussi colossale. Bientôt, à l'étranger comme en France, les écrivains séparés d'opinions s'accordèrent dans leurs éloges et l'expression de leur gratitude.

En effet, à mesure que ces dix volumes étaient plus répandus, consultés plus souvent, on s'étonnait davantage de l'abondance et de la sûreté des informations, de la rigoureuse impartialité des jugements. En même temps aussi on constatait quelques lacunes, inévitables dans un recueil de cette immensité : on rectifiait quelques dates, on complétait des généalogies ou des notes bibliographiques. La nécessité d'un *Supplément* devenait évidente. Eugène Haag accueillait avec plaisir ces preuves de l'utilité et du succès de l'ouvrage. Plus que jamais infatigable, il publiait en 1861 une liste de 239 articles nouveaux à rédiger, liste qu'il ne cessa d'augmenter. Et même pendant ces derniers mois précurseurs de son agonie, au milieu de ses souffrances et de ses tristesses, s'il aspirait après la santé, c'était dans le but unique de ne pas laisser son travail imparfait. Le Seigneur en a ordonné autrement. L'homme s'épuise dans une application sans relâche, à plus forte raison quand son cœur saigne d'une blessure telle que

Haag l'a ressentie à la mort de son frère. Pendant trois années il a lutté toujours plus faiblement contre le mal qui l'oppressait : le 5 mars, il est allé retrouver, à son tour, cette nuée de témoins dont il avait raconté la vie.

Notre Société ne saurait oublier ce qu'elle doit à M. Haag. Il s'était inscrit parmi ses premiers fondateurs. Il accepta d'abord les importantes fonctions de secrétaire, et jusqu'à sa mort celles de vice-président. Vous l'avez vu à nos séances, et il est superflu de vous rappeler que le suprême effort de son activité fut consacré à la Table analytique des quatorze premières années du *Bulletin*. Notre hommage à sa mémoire se bornerait-il à une marque stérile d'affection et de regret? Non, Messieurs. Il est une autre mission à laquelle nous ne pourrions faillir sans ingratitude. Vous l'avez déjà entrevu. Le *Supplément* préparé par notre collègue doit-il rester inachevé? Rendrions-nous à l'oubli ces découvertes qu'une main mourante lui avait si péniblement dérobées? N'est-ce pas à la Société de l'Histoire du Protestantisme qu'incombait l'obligation de poser la dernière pierre du monument? Toutes les difficultés sont aplanies, les manuscrits de M. Haag et ceux de son frère nous appartiennent, et notre Comité s'engage solennellement devant vous à terminer la *France protestante*.

A une condition cependant, Messieurs. Voici un champ inattendu qui s'ouvre devant nous, et ce n'est pas sans émotion que nous nous efforcerons de remplacer le moissonneur qui naguère encore en rapportait de si splendides récoltes. Pour suppléer à notre insuffisance, votre concours nous est indispensable. C'est le premier appel que le rapporteur est chargé de vous faire entendre.

A la demande de documents relatifs au *Bulletin*, nous joindrons désormais celle des additions, des renseignements de toute nature qui serviront à compléter l'ouvrage de MM. Haag. Tout ce qui comblera les lacunes, nous le recevrons avec empressement, aussi bien que les réclamations appuyées sur des autorités imposantes. Correspondants en France et à l'étran-

ger, explorateurs des bibliothèques et des archives départementales, membres des consistoires, pasteurs, chefs de famille, amis de l'étude et de ses pures jouissances, vous tous, hommes de bonne volonté, permettez-nous de vous redire une fois encore : Songez au *Supplément de la France protestante*... sans oublier le *Bulletin*.

La responsabilité que nous acceptons ne doit point nous faire négliger la tâche de chaque jour, le lien constant et intime de notre Société. Le *Bulletin!* c'est l'arène où les questions se posent et s'élucident, où les communications s'échangent, où les épaves du passé sont recueillies pour l'avenir. Grâces soient rendues aux collaborateurs qui, dans le courant de cet exercice, nous ont aidé à remplir ce double mandat; remercions aussi ceux dont les envois pleins d'intérêt figureront dans nos prochains numéros. Aux uns comme aux autres, à tous enfin, nous demandons d'accroître ce fonds de réserve où nous puiserons sans cesse. Qu'ils propagent notre recueil, qu'ils l'introduisent parmi les familles et les consistoires. Aux Etats-Unis, on vient de publier avec succès un volume d'extraits de ce *Bulletin* même pour lequel en France nous sommes encore obligés de solliciter des abonnements!

Un essai vient de justifier par le succès l'utilité de notre insistance. Il y a un an, nous avons institué un concours, afin de stimuler les études historiques protestantes, et, pour élargir le cadre, nous avons laissé aux concurrents le choix du sujet. Je n'aurai garde d'anticiper sur l'élégant rapport de M. Jules Bonnet, dont vous entendrez bientôt la lecture. Mais il est, avant tout, un fait positif à constater. Le concours a réussi. Onze Mémoires ont été présentés; notre appel en a provoqué plusieurs, il en a fait terminer d'autres commencés depuis longtemps. Notre secrétaire vous dira mieux que moi la variété des sujets choisis, l'intérêt qu'ils excitent, les perspectives qu'ils font naître, les excellentes pensées qu'ils suggèrent. Un des auteurs voudrait qu'on recherchât dans chaque département les lieux d'où l'exercice du culte réformé a dis-

paru, l'époque de l'organisation des communautés protestantes, leur nom, les causes de leur anéantissement. Un autre, par la monographie d'une de nos vieilles cités, propose un exemple que nous recommanderions volontiers : ces monographies, trop peu développées pour fournir toujours la matière d'un volume, pourraient enrichir néanmoins le *Bulletin* de quelques bons articles. Il n'est pas une de ces compositions qui ne renferme des éclaircissements inédits ou des indications bibliographiques dont nous serions heureux de profiter.

Deux Mémoires ont réuni les suffrages unanimes du Comité de rédaction; sous des points de vue différents, ils avaient un droit égal à la récompense. L'un présente une peinture rapide, saisissante, irréfutable, qui transporte le lecteur au cœur même de l'époque décrite; l'autre analyse avec clarté et méthode une des branches du Refuge, et ne laisse en quelque sorte rien à dire à ceux qui traiteraient plus tard le même sujet. Entre ces deux écrits, Messieurs, notre hésitation pouvait aisément se comprendre; mais nous avons pensé que l'un et l'autre étaient destinés peut-être à des lecteurs différents, et comme notre œuvre a plus d'un objectif, nous avons cru devoir les couronner tous deux. Le Comité a décidé que le prix, fixé à 800 francs, serait porté à 1,000 francs et partagé *ex æquo* entre M. Adolphe Michel, à Paris, auteur du Mémoire sur *Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes*, et M. Jules Chavannes, à Vevey, auteur des *Réfugiés dans le pays de Vaud*. Deux mentions honorables ont été également décernées.

Félicitons-nous de ce premier résultat, et rappelons que les Mémoires sur Antoine Court et son époque doivent être envoyés avant le 31 décembre 1868. Nous sommes plus que jamais certains que le concours répond à des aspirations individuelles : il nous promet pour l'avenir des livres utiles, consciencieux, qui occuperont une place distinguée dans la littérature protestante.

La littérature protestante, Messieurs, vous représentez-vous tout ce que ce mot embrasse? Depuis l'aurore de la Réforme

jusqu'à nos jours, voyez se dérouler cette suite d'apologistes, d'orateurs sacrés, d'historiens, de poëtes, de commentateurs. Les ministres en descendant de la chaire, les guerriers dans le court intervalle des combats, les fidèles au milieu des horreurs de la persécution, ont épanché à grands flots, dans des livres devenus trop rares, les sentiments qui faisaient battre leur cœur, les pensées qui animaient leur esprit. Si l'on parvient à rassembler ces écrits, si l'on y joint les répliques des adversaires, les controverses théologiques, les mémoires, les essais historiques qui s'y rattachent, quelle mine abondante, quelles ressources préparées pour la justification de notre cause et le triomphe de la vérité !

Ce n'est donc pas sans une satisfaction légitime que notre Société a l'assurance d'y parvenir. L'an dernier, elle ne possédait guère que cinq cents volumes : elle en compte aujourd'hui plus de sept mille. Nous pouvons le dire hautement : la Bibliothèque du Protestantisme français existe.

Il nous semble nécessaire de vous rendre compte d'une progression aussi rapide, ne fût-ce que pour vous unir dans le sentiment de notre reconnaissance envers ceux qui nous sont venus si largement en aide. Nous vous parlerons avant tout de ces dons isolés, auxquels nous attachons un grand prix, volumes religieusement conservés dans les familles, et dont l'offrande constitue un véritable sacrifice. Nous voudrions nommer les quarante-neuf généreux donateurs inscrits sur le Catalogue (1); mais puisque le temps nous presse, rappelons du moins le concours si dévoué de M. le pasteur Maulvault, de Guernesey. Il ne s'est pas borné à dégarnir ses propres

(1) MM. les pasteurs Bazille, O. Cuvier, Hugues, Kroh, Nicolas, Rouville. — MM. A. André, Boissier, J. Bonnet, Douesnel, de Bordeaux; comte J. Delaborde, Forget, Franklin, Froment, Hoff, Klincksieck, Lagravère, Lombard, Marchegay, Maréchal, de Bligny; W. Martin, Murray, de Londres; Peyrot-Tinel, de Nîmes; Pradel-Vernezobre, de Puylaurens; Read, Revilliod, de Genève; Schickler, Teissier, d'Aulas; de la Trémoille, la Société Biblique de Paris, Lady Cowper, Mademoiselle Juillerat, Mademoiselle Molière, de Berlin; Madame Thuret et des anonymes. — Comme auteurs : MM. Baum, Bovet, Chardon, Corbière, Coquerel fils, Dureau, Dr Frosterus, Herminjard, Jourdain, Klipfel, de Lasteyrie, de Pressensé, Rossignol, Vulliemin.

rayons : il s'est fait collecteur et a frappé, dans notre seul intérêt, aux portes de ses amis.

Notre section des manuscrits n'a pas été moins favorisée. M. Marchegay nous a transmis les *Extraits des trois registres de l'Académie de Saumur*, conservés à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Nous devons à M. le pasteur Othon Cuvier, de Metz, la *Discipline ecclésiastique des Eglises de France* (900 pages), et les *Actes des vingt-trois premiers synodes*, de la main du pasteur Pierre Ferry, de Sedan; en outre, une *Relation de ce qui s'est passé à la mort de Louis XIV*. M. Hoffet, de Lyon, nous a donné une *Confession de foi chrestienne rédigée par feu M. Jean Ranchon, greffier en la cour du sénéchal de Nîmes*, manuscrit de 1597. Enfin, M. Teissier, d'Aulas, une *Liturgie* à l'usage d'un pasteur exerçant le ministère évangélique en France, sous la croix des afflictions, composée par M. Paul Marazel; et plus bas, ces mots si impressionnants dans leur brièveté : « Au désert, 1761. »

Nous avons reçu de M. W. Martin d'anciennes gravures; de M. Read, des marreaux; de M. Langer, du Havre, des empreintes de médailles rares. S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu nous accorder plusieurs des splendides publications de son département. Les facultés de théologie de Montauban et de Strasbourg nous ont adressé les thèses des années précédentes, avec la promesse de toutes celles qu'on y soutiendra.

La place de cette série était indiquée d'avance dans la Bibliothèque qu'avait formée avec une si judicieuse persévérance le regretté pasteur Frédéric Monod. Attentif à toutes les manifestations de notre foi, il avait rassemblé tous les organes du protestantisme français depuis leur apparition, conservant, outre les revues et les journaux, les brochures détachées, les rapports des Sociétés religieuses, et jusqu'à d'importants recueils anglais et allemands. Il appartenait au laborieux rédacteur en chef des *Archives du Christianisme*, au membre zélé d'un si grand nombre de nos comités chari-

tables, de constituer ces archives où le protestantisme du XIXe siècle revit avec ses hommes d'élite, ses tendances diverses et ses institutions de toute nature.

Vainement chercherait-on ailleurs un faisceau aussi complet. M. Frédéric Monod entrevoyait les services que cette inestimable collection était appelée à rendre. Il avait eu l'idée de la léguer à notre Société, mais à l'époque où Dieu le rappelait à lui notre Bibliothèque n'existait pas encore. Que de fois nous avons regretté cet héritage! Le presbytère de l'Eglise réformée évangélique de Paris avait créé un établissement spécial pour la Bibliothèque Frédéric Monod, et dès lors nous devions nous résigner. Vous serez vivement touchés d'apprendre que c'est du presbytère même que nous en est venue l'offre spontanée. M. le pasteur Théodore Monod, en nous annonçant la destination donnée à la fondation de son père, écrivait au Comité : « Il nous a semblé que la position qu'occupe votre Société, entourée des sympathies de tous les protestants sans distinction, bien connue aussi en dehors de nos Eglises, rendrait l'accès de ces volumes, s'ils vous étaient confiés, plus facile au public, et d'un autre côté assurerait à la collection, de la part de nos écrivains, la coopération nécessaire pour qu'elle continue de s'accroître... C'est vous, Messieurs, qui êtes les plus dignes héritiers d'une œuvre identique à la vôtre ; on peut dire que M. F. Monod appartenait à la Société avant qu'elle fût fondée. » Nous sommes heureux de cette marque de fraternelle adhésion, et nous accueillons ces livres comme un legs du pasteur qui nous prouva son attachement jusque dans ses dernières volontés. Respectant scrupuleusement l'unité de sa Bibliothèque, nous l'ajoutons à la nôtre sans les confondre, avec la ferme intention de la continuer, et nous unissons au souvenir de M. F. Monod celui de son frère Adolphe, membre du Comité fondateur de la Société, celui de toute une famille dont le nom est cher à nos Eglises. La lettre de M. Théodore Monod nous indiquait la marche que nous comptons suivre : relever exactement les numéros et les livraisons qui peuvent manquer,

les suppléer à l'aide de nos amis, réclamer la continuation des abonnements et des envois de rapports, ce sont là des mesures dont vous sentirez comme nous la nécessité.

L'accès de ce dépôt ne cessera pas d'être libre. Jusqu'ici notre Catalogue était encore bien incomplet. Depuis quelques jours un autre don, d'une importance exceptionnelle, nous permet de hâter l'ouverture de la Bibliothèque. Cet accroissement inattendu est mieux qu'une offrande généreuse, c'est un hommage rendu au pasteur vénéré dont la parole entraînante faisait vibrer, il y a quelques mois à peine, les échos de ce sanctuaire, comme il les avait fait vibrer il y a un demi-siècle pour la première fête solennelle de la Réformation. Aussi, Messieurs, au pied de cette chaire où nous ne le verrons plus monter, je ne puis me défendre d'une tristesse profonde en vous donnant l'heureuse certitude que les livres de M. le pasteur Athanase Coquerel appartiennent désormais au protestantisme tout entier.

C'est à plusieurs de ses catéchumènes que nous en avons l'obligation. Animés, nous ont-ils dit, par le désir de lui consacrer un signe permanent de leur respectueuse reconnaissance, à défaut du monument qu'il avait défendu d'élever sur sa tombe, ils ont voulu conserver ces volumes rassemblés avec tant de soin, choisis avec un goût si éclairé; ils vous les ont offerts pour que ces auxiliaires de ses travaux, survivant à son long ministère, servissent encore au troupeau qu'il avait tant aimé... Rattacher à une œuvre utile la pensée des bienfaiteurs qui nous ont quittés pour une meilleure patrie, n'est-ce pas la manière la plus chrétienne d'honorer leur mémoire? Ces livres, au nombre d'environ cinq mille, sont déjà en partie sur nos rayons. N'avions-nous pas raison de vous dire que la Bibliothèque du Protestantisme français est aujourd'hui une réalité?

La subite extension de nos richesses bibliographiques nous oblige d'en faire jouir les lecteurs. Un local a été choisi; on pourra bientôt recourir aux ressources variées qu'il renferme.

Nous y réservons une large place aux envois que nous espérons encore. C'est le cabinet d'étude que nous avions rêvé. En y trouvant les livres de M. les pasteurs F. Monod et A. Coquerel, les papiers de M. Haag et jusqu'à l'humble table sur laquelle, pendant quinze années, il écrivit la *France Protestante*, le lecteur ne se croira-t-il pas dans un véritable sanctuaire de souvenirs? Ah! Messieurs, que de motifs de bénir Dieu! Il permet à la semence de germer, à la plante de s'épanouir. Demandons-lui que la nôtre devienne un grand arbre qui produise des fruits abondants de science, d'édification et de foi.

Mais comment sans être soutenus parviendrions-nous à faire face à ce redoublement d'expansion? Nous avons marché, convaincus que nous n'avions pas le droit d'hésiter et que vous nous tiendriez compte de nos sacrifices. Plus d'un d'entre vous, Messieurs, nous l'a déjà prouvé et nous le prouvera de nouveau. Cette conviction nous a entraînés un peu loin. Hier encore on nous envoyait de Londres un catalogue d'ouvrages d'une extrême rareté recueillis un à un par M. Baynes, que ses études sur notre histoire et son érudition éprouvée rendaient particulièrement propre à ces patientes recherches. Il y a là de ces pièces devenues presque introuvables et qui remontent aux plus tristes jours de la Révocation, des mémoires des réfugiés, des appels en leur faveur, des protestations, des biographies, des sermons anglais de pasteurs français en exil. Reportant sur votre Société quelque chose de la vénération que lui inspirent les huguenots ses ancêtres, le possesseur de ces trésors préférait en recevoir de nous un prix moins élevé plutôt que d'en obtenir davantage d'une vente publique et de les voir dispersés en Angleterre. Mais comment affronter cette dépense? D'un autre côté ne nous reprocherait-on point d'avoir laissé échapper une occasion qui ne se représentera jamais? Dans cette incertitude nous avons eu recours à un moyen terme. M. Baynes a été prié d'avoir confiance en votre libéralité chrétienne; nous l'avons assuré que dans le cours

d'une année nous acquitterions cette dette, et ce véritable ami nous autorise dès à présent à joindre ses recueils aux nôtres.

Nos prévisions ne seront point déçues. Cette année, cinquante-deux Eglises ont participé à cette œuvre qui devrait être l'œuvre de toutes, et nous ont adressé le produit de collectes spéciales. Nous publierons leurs noms(1). Qu'en attendant elles reçoivent l'expression de notre gratitude. Cette fête de la Réformation de plus en plus adoptée au sein de nos Eglises, a répondu aux espérances qu'elle faisait naître. Partout, dans les campagnes comme dans les villes, une affluence considérable a rempli les temples. Pour ajouter à la solennité, plusieurs consistoires ont décidé de la célébrer chaque année dans une paroisse différente avec le concours de tous les pasteurs de la consistoriale. Quelques Eglises y ont ajouté des services de préparation. Chez d'autres, des chœurs ont fait entendre les cantiques composés pour la circonstance et qui ont alterné avec le choral de Luther ou les psaumes de Théodore de Bèze. A Reims l'assemblée s'est tenue debout pendant qu'elle chantait « en signe de joie et de reconnaissance » le cantique de Siméon. A Uzès, à Saint-Jean du Gard, un second service a été consacré aux enfants, pensée touchante et salutaire qui trouvera sans doute des imitateurs. Deux fois à Nîmes les deux temples se sont remplis de fidèles attentifs et recueillis, et dans les Cévennes les mauvaises récoltes n'ont pas empêché nos coreligionnaires de nous envoyer la pite de la veuve. Enfin, l'Eglise évangélique indépendante de Guernesey s'est unie en esprit le premier dimanche de novembre avec ses sœurs les Eglises de France. Aussi c'est un bonheur pour nous de répéter ces paroles de M. le pasteur Méjanel de Mazamet : « Nous voyons, dans un avenir plus ou moins prochain, la fête générale non-seulement dans les deux

(1) Aigues-Vives, Anduze, Annonay, Bédarieux, Les Bouhêts, Castres, Cazillac Cette, Cherbourg, Cherveux, Le Cheylar, Chomérac, Clairac, Clermont-Ferrand, Crest, Fougères, Ganges, Gensac, Graissessac, Inchy, Jonzac, Lunel, chapelle du Luxembourg, Marsauceux, Mauvezin, Mazamet, Metz, Montauban, Montpellier, Nantes, Neuilly, Nîmes, Niort, Pessac, Pont-de-Montvert, Réalmont, Reims, Rouen, Saillans, Saint-Andéol, Saint-André de Lancize, Saint-Antonin, Saint-Etienne, Saint-Maixent, Sauveterre de Béarn, Uzès, Vals, Vauvert, Vialas, asile Lambrechts.

communions protestantes de France, mais dans toutes les Eglises du monde. »

Qu'importent quelques hésitations passagères, quelques scrupules qui se dissiperont devant la presque unanimité de l'accord, en présence du redoublement de vie religieuse qui se manifeste dans cette commémoration du passé? « Le but est trop beau, nous écrivait-on, l'élan trop prononcé pour que nous nous arrêtions. »

Appliquons, Messieurs, ces paroles à notre œuvre considérée en elle-même. Le but est trop beau pour que nous nous arrêtions, et l'effet que ce rapport voudrait laisser dans votre esprit est celui d'un progrès incontestable, d'une féconde vitalité. Mais pour les Sociétés comme pour les hommes, le devoir rempli, le progrès obtenu, ne sont qu'une préparation à des devoirs plus sévères, à des progrès plus importants. Une séance comme la nôtre est un moment de halte. Le voyageur lorsqu'il vient d'atteindre une des cimes à laquelle il aspirait, aperçoit devant lui des sommets plus élevés qu'il n'avait que vaguement entrevus. Ce n'est pas le repos qui l'attend. Les obstacles à franchir sont peut-être plus grands que les premiers, et les amis qui l'ont aidé au départ ne sont plus là tous pour le guider plus loin... Il lui en reste cependant qui sauront lui en conquérir d'autres. Il contemple alors l'étape accomplie, les hauteurs qu'il doit gravir encore. Revenir sur ses pas serait une honte, sinon même une impossibilité. Il se fie au Seigneur qui lui a donné la force dans le passé; il se fie en Sa bonté pour l'avenir, et faisant appel au dévouement et aux sympathies des nobles cœurs, il s'élance avec courage en avant.

RAPPORT

DE M. JULES BONNET, SECRÉTAIRE

SUR LE CONCOURS DE 1867

Messieurs,

La Société de l'Histoire du Protestantisme français inaugure aujourd'hui, dans son œuvre, une branche nouvelle dont vous apprécierez l'importance et l'utilité. Pour la première fois, elle vient vous rendre compte d'un concours consacré aux annales de notre Église et destiné à se renouveler périodiquement, comme une invitation à de pieuses études, comme un appel incessamment adressé au savoir, au talent. Notre époque est essentiellement historique. Possédée d'un ardent désir de connaître le passé pour le faire revivre sous ses véritables couleurs, elle explore les bibliothèques et les archives, interroge les vieux documents et leur demande le secret des âges qui ne sont plus. Tandis que le géologue, scrutant les profondeurs du sol, recherche dans ses couches successives la date de la création du globe; que l'antiquaire, étudiant les monuments et les ruines épars sur sa surface, y retrouve les mystérieuses assises des empires écroulés et des civilisations disparues, l'historien, s'attachant à l'homme, le suit dans les vicissitudes de ses destinées, marquées par des révolutions, signalées par des catastrophes, qui composent le drame le plus instructif et le plus émouvant. Dans cette évocation du passé, rendu comme présent à nos yeux par la vérité des portraits et la magie des tableaux, la science et l'art, la critique et l'inspiration, éclairés par l'étude attentive des textes, se prêtent un mutuel appui. Avec quel charme revivent les grandes époques de notre histoire dans les récits savamment colorés d'Augustin Thierry, dans les expositions concises et fortes de M. Mignet, dans les pages magistrales de l'écrivain illustre qui a tant contribué à la renaissance des études historiques dans notre pays, et dont la gloire est pour notre Société comme un patri-

moine domestique! La France du XIXe siècle n'a rien à envier à la patrie des Ranke, des Macaulay, des Prescott, et peut-être, par la perfection du récit et par l'heureuse alliance du fond et de la forme, demeure-t-elle sans rivale.

Le protestantisme français ne pouvait demeurer étranger à ce beau mouvement historique, qui sera un des titres les moins contestés de notre temps. Luther a trouvé un historien digne de lui dans ce petit-fils de réfugiés qui, honorant une double patrie, a tracé un tableau si vivant de la Réformation et su populariser dans les deux mondes les grandes scènes de la rénovation religieuse du XVIe siècle. L'exemple de M. Merle d'Aubigné a trouvé d'heureux imitateurs. De mémorables épisodes de notre histoire ont été retracés avec science et talent par MM. Charles Coquerel et Napoléon Peyrat, devançant les travaux du collègue éminent dont nous regrettons la perte, de cet Eugène Haag qui, par un labeur persévérant, a ressuscité tout un monde. A côté de l'œuvre monumentale de la *France Protestante*, qui recevra de mains amies son dernier couronnement, que de travaux intéressants, que d'études neuves ou populaires sur les sujets les plus variés, poursuivis en France et en Suisse, attestent l'activité croissante des esprits et ce culte filial du passé qui n'a jamais été interrompu au milieu de nous! Il appartenait à notre Société de lui donner une nouvelle impulsion, et, s'il est permis de le dire, une consécration durable. Fidèle à sa primitive devise, elle n'a cessé de tourner vers les pères le cœur des enfants. Par son *Bulletin* mensuel, elle continue de fournir de précieux documents, pierres polies et toutes taillées, à l'édifice de notre histoire. Par la Bibliothèque du Protestantisme français, elle lui assure un asile permanent; par la fête de la Réformation, elle en glorifie les souvenirs; enfin, par l'institution récente des concours, elle veut encourager de nobles études, susciter d'utiles travaux, révéler peut-être à lui-même quelque historien qui s'ignore et qui se souviendra un jour avec gratitude du modeste concours qui vint éveiller sa vocation.

L'appel que nous adressions le 15 décembre 1866 au public studieux a été entendu, et nous n'avons pas reçu moins de onze mémoires pour le concours ouvert en 1867 sur un sujet laissé au libre choix des concurrents. Cette liberté devait produire une grande variété dans les travaux soumis à notre examen : origines de la Réforme, essais biographiques sur Farel, Calvin, Spener; monographies d'Eglises importantes, telles que celles d'Alais, de la Rochelle, de l'Agenais et de l'Albigeois; histoire d'une famille protestante du XVIIe siècle, études sur la Révocation de l'Edit de Nantes et le Refuge, tels sont les sujets traités par les divers concurrents avec un même sentiment de zèle et d'impartialité, sinon avec un égal succès. C'est le privilége d'une Société telle que la nôtre de pouvoir louer, même quand elle ne couronne pas. Il n'est pas un seul des mémoires présentés au concours qui ne contienne, en effet, des recherches utiles, des vues intéressantes, des pages dictées par un sentiment élevé, dans lesquelles nous aimons à saluer une espérance et une promesse pour l'avenir. Il en est plusieurs qui, retouchés sur certains points, développés sur d'autres, rendus plus sobres d'allusions à nos luttes contemporaines auxquelles l'historien des siècles passés doit demeurer étranger, deviendront d'utiles publications. Mais le Comité, tout en appréciant d'honorables essais, qui sont déjà presque de bons livres, devait s'attacher de préférence aux mémoires qui, par la nouveauté des recherches et le talent d'écrire, répondent le mieux au but du concours.

A ce titre, il a également distingué deux mémoires qui, par des mérites différents et presque opposés, ont fixé ses suffrages. Le premier a pour titre : *Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes*, et pour épigraphe cette belle pensée de Saurin : *Rome, montre-nous les âmes que tu nous as enlevées!* Après le grand ouvrage d'Elie Benoît, les *Eclaircissements* de Rulhières, et le livre récent de M. Camille Rousset, auquel l'Académie française a décerné sa plus belle couronne, il était difficile d'être neuf sur un sujet qui inspirait, hier encore, un

volume éloquent à M. Michelet. L'auteur a su pourtant glaner quelques pages inédites dans les archives du ministère de la guerre; mais il a surtout mis à profit *la Correspondance administrative de Louis XIV* et les *Mémoires* de l'intendant Foucault. Le mérite de son travail est moins dans la nouveauté des documents que dans leur habile emploi, dans la distribution heureuse du sujet, qui permet de suivre de province en province l'œuvre des proconsuls de Louvois; dans une forme vive et rapide que déparent cependant quelques négligences. Rien n'est plus navrant que ce tableau de la France livrée à tous les abus de la force, à la brutale violation des droits les plus sacrés en un siècle d'élégance et de politesse. A l'hymne adulateur des Bossuet et des Fléchier, exaltant le nouveau Constantin, répond la plainte immense d'un peuple jeté aux galères, au gibet, à l'exil pour avoir refusé d'abjurer ses croyances. On regrette qu'une étude si douloureusement attachante demeure incomplète. Dans les limites restreintes et trop arbitraires que s'est tracées l'auteur (de 1681 à 1688), on pourrait signaler plus d'une omission. On s'étonne de ne pas rencontrer dans le récit des persécutions en Dauphiné le nom de l'héroïne protestante qui a illustré les cachots de Grenoble et de Valence, de cette Blanche Gamond qui rappelle, en les égalant, les Blandine et les Perpétue de la primitive Eglise. Quelle énergie dans sa foi! Quelle sublimité dans ses réponses à ses juges! — « Je sais que je changerai de la terre au ciel, mais pour ce qui est de la religion, jamais de ma vie!... Mon corps et mes biens sont au roi, mon âme est à Dieu (1). » En laissant son récit interrompu trois ans avant la mort de Louvois, qui en marquait le terme naturel, l'auteur s'est privé d'une éloquente conclusion que les faits eux-mêmes allaient lui fournir. Nous ne lui rappellerons pas

(1) Cette touchante relation a été publiée pour la première fois dans le *Bulletin*, cahiers d'août, septembre et octobre 1867. Mais elle avait été déjà citée par divers auteurs, notamment par l'historien populaire de la Réforme française, M. Puaux. Les *Mémoires de Blanche Gamond*, annotés avec un soin si éclairé par M. Th. Claparède, forment le digne pendant de ceux de Marteilhe.

l'admirable lettre de Madame de Sévigné à l'abbé de Coulanges, mais une page des *Mémoires* de Saint-Simon où éclate la justice cachée et comme l'action vengeresse de la Providence. L'homme qui a tout sacrifié à la royale faveur, qui s'est élevé triomphant sur les ruines de Colbert, savoure, à ses derniers jours, toutes les amertumes d'une disgrâce prochaine. L'ambitieux est foudroyé dans son ambition. Quelle scène que celle de Louvois errant dans un sombre délire au milieu des bosquets enchantés de Meudon, s'arrêtant éperdu au bord d'une pièce d'eau où ses chevaux qu'il ne guide plus vont le précipiter, et se répétant à lui-même, dans un monologue entrecoupé qui n'a que la maréchale de Rochefort pour témoin : « *Le fera-t-il?... Le lui fera-t-on faire?... L'oserait-on?...* » puis, à peine arrivé à Versailles, expirant d'un mal soudain, sans laisser un regret au maître qu'il a trop bien servi!

L'auteur du mémoire sur Louvois est M. Adolphe Michel, ministre de l'Evangile. C'est à M. Jules Chavannes que nous devons une savante étude sur *les Réfugiés français dans le pays de Vaud et particulièrement à Vevey*. Dans un cadre limité qui ne dépasse pas l'horizon du Léman et des Alpes, M. Chavannes a su réunir avec exactitude et précision bien des faits nouveaux pour l'histoire du Refuge, et compléter ainsi, sur un point important, l'ouvrage de M. Ch. Weiss. Il a scrupuleusement interrogé les archives de sa ville natale, les registres publics et privés, et ce journal domestique, si fécond en pieuses révélations, qui s'écrivait jour par jour sur les premiers feuillets de la Bible ou du recueil de prières, seul trésor du pauvre réfugié qui avait tout quitté pour demeurer fidèle à sa foi. Entre toutes les cités du pays de Vaud, alors soumis à la domination bernoise, Vevey sut se montrer noblement hospitalier. Là se rencontraient des exilés de toutes nations, proscrits d'Italie, d'Angleterre et de France, victimes du despotisme des Stuarts et des Bourbons, souvent pourchassés par la tyrannie étrangère jusque sur le sol qui leur servait d'asile. C'est sur la porte d'une maison de Vevey qu'Edmond Ludlow

avait gravé sa fière devise : *Omne solum forti patria est!* Ce mot, ils pouvaient le répéter, ces bannis de la Révocation qui, à travers mille périls, la faim, le froid, les dragons, franchissant la frontière, parvenaient enfin sur une terre amie, et qui reçus habitants ou bourgeois, déployaient au service de leur nouvelle patrie une activité qui n'a point été sans fruits. En moins d'un siècle, plus de cent vingt familles trouvèrent un asile à Vevey. D'autres furent généreusement reçues à Lausanne, Morges, Rolle, Nyon, Bex, Yverdon, etc... En 1696, le nombre des réfugiés dans le pays de Vaud dépassait quatre mille. M. Chavannes suit la destinée de ces industrieuses colonies sur les divers points du territoire vaudois où elles se sont lentement fondues dans la population indigène, non sans y exercer une influence utile et bénie. On ne lira pas sans intérêt les chapitres consacrés à l'histoire des familles de Rochegude, Tallemant de Lussac, Matte, Herwart, et les détails relatifs aux fondations Montlune, Ronjat, nobles témoignages de la gratitude des réfugiés que rappelle un mot touchant : *Les orphelins de lord Galloway*. Le 28 janvier 1686 on vit arriver à Vevey un convoi de dix-huit enfants, séparés, hélas ! de leurs familles. Que de fois depuis on vit se renouveler ces tristes caravanes s'acheminant lentement sur Berne ou vers les destinations plus lointaines assignées à leurs pénibles voyages ! L'historien s'attendrit sur leur sort. « Combien, dit M. Chavannes, de pareils groupes de voyageurs, traversant nos contrées, ont dû émouvoir les cœurs maternels ! Que d'angoisses chez les âmes compatissantes, à la pensée du sort de ces frêles créatures s'en allant, plusieurs sans doute avec l'insouciance de leur âge, au-devant d'un avenir qui s'offrait sous de si sombres couleurs ! Que de larmes et de prières ferventes accompagnaient ces protégés d'un jour, constamment remplacés par d'autres, excitant à leur tour le même intérêt et les mêmes sympathies ! » Les libéralités de lord Galloway (le marquis de Ruvigny) permirent d'assister cette catégorie touchante d'infortunés, ces petits

enfants dont Jésus avait dit : « Laissez-les venir à moi, car le royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent. »

Le mémoire de M. Jules Chavannes, fruit de minutieuses recherches et d'études approfondies, rectifiant sur plus d'un point des erreurs accréditées par de savants historiens, nous a paru répondre tout particulièrement à la pensée qui a dicté le concours, et mériter, à ce titre, une de nos meilleures distinctions. Moins vif, moins brillant que l'étude sur Louvois, il offre, dans un cadre limité par la nature même du sujet, une monographie complète et définitive qui sera toujours consultée avec fruit, et qui, avec plus de mouvement dans le style et d'ampleur dans les considérations générales, promet à notre littérature historique un livre excellent.

En couronnant *ex æquo* deux mémoires qui se complètent pour ainsi dire mutuellement, le Comité avait encore un devoir à remplir envers ceux des concurrents qui ont le plus approché du prix. Il a cru devoir décerner une mention honorable à deux morceaux d'inégale étendue, qui par des mérites divers se sont élevés au second rang. L'un a pour titre : *Les Origines de la Réforme française* et nous reporte à cette période des commencements qui ne sera jamais assez étudiée, sur laquelle une récente publication, fruit des doctes recherches de M. Herminjard, répand un jour nouveau, et qui nous montre groupés autour du vénérable Lefèvre d'Etaples les ouvriers de la première heure sitôt dispersés par la persécution et l'exil, Briçonnet, Farel, Toussaint, Gérard Roussel, Marguerite de Valois. Quelle est la date de cette renaissance évangélique, si essentiellement française, bien qu'elle ait reçu une vive impulsion des événements accomplis en Allemagne et en Suisse? Quels sont les caractères de cette théologie à la fois ancienne et nouvelle, fruit exquis, arrivé lentement à la maturité dans le cœur d'un vieillard, héritier de Valdo et de Gerson, précurseur de Calvin ? Telles sont les questions traitées avec une remarquable précision, dans un mémoire trop court qui agrandi et développé, sera un guide précieux à travers les obscurités

qui entourent le berceau de cette rénovation religieuse. L'auteur est M. Gustave Hoff, pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, et déjà connu par une excellente biographie de Luther.

Le protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais, tel est le titre d'une étude plus vaste, quoiqu'elle ne comprenne que la période antérieure à la Révocation de l'Edit de Nantes, et qui offre, dans ses inégalités, des parties traitées avec éclat et talent. Les phases du protestantisme militant, dans les anciens diocèses d'Alby, de Castres et de Lavaur, y sont retracées avec une érudition sûre que vivifie la connaissance des lieux, avec une chaleur qui colore et dramatise le récit peut-être à l'excès. Les faits militaires abondent sous la plume de l'historien ; mais ces mille rencontres où éclate la fureur des partis, où de mutuels excès provoquent de tristes représailles, fatiguent l'esprit par leur sanglante monotonie, et font désirer d'autres tableaux puisés dans la vie religieuse du temps. Sur un point capital, une réserve semble nécessaire. Sans contester l'importance du foyer d'opposition allumé au XIIIe siècle par l'hérésie albigeoise dans le midi de la France, et que les rigueurs de l'inquisition ne purent détruire entièrement, nous ne saurions reconnaître dans la vieille doctrine cathare, dans l'opposition des deux principes empruntée au manichéisme oriental, la pure simplicité de l'Evangile renaissant. Le mémoire qui nous suggère cette observation, et que l'auteur se réserve de revoir à loisir, se recommande d'ailleurs par de sérieux mérites que nous sommes heureux de signaler, en décernant à M. Camille Rabaud, pasteur à Mazamet, une mention honorable.

La tâche du rapporteur est terminée, et il ne lui reste, Messieurs, qu'à se féliciter avec vous du résultat d'un premier concours qui a si bien justifié nos espérances. La voie est ouverte, et nous n'avons qu'à persévérer dans l'initiative que nous avons prise en proposant de beaux sujets d'études à cette noble curiosité d'esprit qui veut connaître les choses d'autrefois pour en tirer une leçon, et qui, appliquée aux annales de

notre Eglise, devient une piété. Dans le choix des sujets nous ne saurions éprouver d'autre embarras que celui des richesses. Quelle histoire plus fertile que la nôtre en faits instructifs, en épisodes glorieux, en scènes dramatiques et touchantes qui n'ont eu pour témoins que l'ombre des cachots, les bancs des galères et les rivages de l'exil consacrés par le sacrifice tant de fois renouvelé de ce que l'homme a de plus cher, au devoir et à Dieu! Quelle succession de héros, de docteurs, de martyrs, qui attendent encore leur historien! Si ces études sont un privilége pour celui qui s'y livre avec amour, et qui, par la lecture des documents originaux, entre pour ainsi dire en contact avec ces grandes âmes du passé qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets à la postérité, elles sont aussi une obligation sacrée, car nous avons à défendre la mémoire de nos pères contre d'indignes attaques. A côté de cette noble école d'érudition et d'impartialité que représentent d'illustres écrivains dont le nom est dans toutes les bouches, il y a cette triste école de diffamation et de calomnie qui semble avoir pris pour devise un aphorisme célèbre, et pour laquelle l'histoire n'est que le droit de l'outrage aux noms les plus révérés. Que la vérité seule soit glorifiée par nos travaux; par le soin scrupuleux avec lequel nous interrogeons les textes et les documents pour en tirer ce qu'ils renferment! Dans sa retraite de San-Cassiano, le secrétaire d'Etat de Florence disgracié par les Médicis, faisant trève aux labeurs des champs, se revêtait de ses plus beaux habits pour entrer dans son cabinet, et s'entretenir avec les plus grands esprits de tous les temps. Ce n'est pas un médiocre honneur pour nous que de converser familièrement avec un Calvin, un Coligny, un Rohan, un Antoine Court. Pour raconter dignement de tels hommes, il faut leur ressembler par quelques traits. L'idéal de l'historien protestant se confond presque avec celui de ses héros, plus épris de devoir que de gloire, de justice et de vérité que de succès, et se révélant au monde par je ne sais quoi d'austère et de pur, qui est le sceau de la vraie grandeur.

ÉTUDES HISTORIQUES

PHILIPPE MORNAY DE BAUVES

— PREMIÈRE PARTIE —

Messieurs,

J'aurais à m'excuser de ne vous présenter aujourd'hui que la modeste biographie d'un jeune homme arrêté par la mort au seuil de la vie publique. Mais les enseignements donnés à son enfance, les influences religieuses et morales sous lesquelles se forma son caractère, nous offrent le modèle accompli d'une éducation protestante au XVIe siècle, — et il s'agit du fils de Du Plessis-Mornay. « Le fils, au dire d'un ancien historien, est la meilleure partie du père, surtout un tel fils! (1) » Il sera donc question dans ces quelques pages, et du plus vertueux de nos ancêtres, et de la meilleure de nos traditions. En faut-il davantage pour recommander aux amis de l'histoire le souvenir de Philippe Mornay de Bauves?

Il naquit à Anvers, le 20 juillet 1579. Les astres les plus favorables présidèrent à sa naissance; il eut pour parrain, avec le sieur de Mouy, le célèbre François La Noue, alors en séjour dans les Provinces-Unies, où il prêtait aux armes du prince d'Orange l'appui de sa sagesse et de son courage ; et pour marraine la fille du grand Taciturne, Marie de Nassau, qui voulait donner au nouveau-né le nom de Guillaume. Ma-

(1) *Vie de messire Phil. de Mornay*, Leyde, 1647, page 318. Je citerai désormais, dans le texte, ce même ouvrage sous le titre abrégé de *Vie*, et les *Mémoires de Du Plessis-Mornay*, édition Auguis, avec cette abréviation *Mém.* On se rappelle que le premier volume de cette collection contient l'écrit de Madame de Mornay sur la vie de son époux. Les signes *Ms. Sorb.* et *Bull.* désigneront enfin le Manuscrit de la Sorbonne des *Mémoires de Mornay*, et le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

dame Du Plessis-Mornay ne put y consentir. Un songe d'heureux augure lui avait peu de jours auparavant annoncé la naissance d'un fils et recommandé les prénoms de Samuel et de Philippe : elle choisit ce dernier qui était celui de son époux.

Quatre sœurs, dont l'une issue du premier mariage de Charlotte Arbaleste, avaient précédé la venue au monde de Philippe de Bauves ; trois frères la suivirent, mais aucun d'eux ne vécut.

Madame de Mornay ne pouvant encore abriter dans un domicile fixe sa jeune famille (car le service du roi de Navarre obligeait Du Plessis à de continuels voyages) confia son fils aux soins de sa belle-mère, madame de Buhy, déjà chargée de l'une de ses filles. L'aïeule s'attacha avec une tendresse particulière à l'héritier d'un nom qu'elle portait dignement. Une disposition de son testament prouva plus tard cette prédilection. C'était une femme d'un grand sens, si respectée dans sa famille, que lorsque ses deux fils, le seigneur de Buhy et Du Plessis-Mornay eurent à partager une succession assez compliquée, ils s'en remirent d'un commun accord à sa sagesse, qui régla tout à leur parfaite satisfaction. Philippe resta jusqu'à l'âge de cinq ans sous sa garde attentive et bienfaisante.

Il rentra alors (1584) dans la maison paternelle. Les devoirs de sa charge permettant à Mornay un séjour plus stable en Gascogne, il voulut y rassembler sa famille. Philippe devait trouver plus de sécurité dans ces provinces du sud de la France, moins troublées que les environs de Paris, et y commencer sans retard ses études (*Mém.*, I, 148). Sa mère le conduisit donc à Sainte-Foy et, plus tard, à Montauban, à Nérac où il resta jusqu'en 1589, soumis aux influences les plus favorables, docile à l'exemple des plus douces et des plus austères vertus.

Jamais aile maternelle ne réchauffa de plus de tendresse et de piété le fils d'un plus noble père. On en peut juger par le

testament qu'avait écrit Charlotte Arbaleste, le 11 juin 1583, au moment où des pressentiments sinistres lui faisaient craindre une fin prochaine :

« J'espère, disait-elle, que Dieu en son temps faira des grâces spéciales à notre fils Philippe. Si Dieu prête vie à M. Du Plessis, je ne fais aucun doute qu'il ne fasse diligence à le faire bien instruire ; sa présence y est bien nécessaire ; Dieu lui veuille garder son père en ce temps et longtemps après !

« Je prie mes enfants et leur commande à tous de vivre et mourir en la religion en laquelle nous les faisons instruire ; de préférer la crainte de Dieu à tous honneurs et biens ; et ne rien prétendre que de la bénédiction de Dieu ; qu'ils se souviennent que cette vie est brève et pleine de misères ; que ceux-là seuls se peuvent dire heureux qui ont repos en leurs consciences et sont assurés de la bonne volonté que Dieu leur porte en Jésus-Christ.

« Je les prie et leur commande d'être obéissants à M. Du Plessis leur père ; de lui rendre tout honneur, contentement et service ; si Dieu leur fait tant de grâce que de le voir en vieillesse, d'autant que cet âge-là est plus sujet aux infirmités et maladies, je leur commande de redoubler leurs soins et affection envers lui et qu'il ait cette consolation d'avoir recouvré en eux le service et affection qu'il aura perdu en moi.

« Aussi, je leur commande de lui rendre toute obéissance, croire ses avertissements et enseignements ; et en choses de conséquence, quand ils seront en âge, ne rien faire sans son avis.

« Surtout, je prie mon fils Philippe (et autres fils si Dieu nous en donne) que M. Du Plessis leur père ait ce contentement en son vieil âge de se voir par eux imité et suivi ; c'est le plus bel exemple et le plus agréable que je leur puisse donner : Dieu leur fasse la grâce de suivre sa vertu. » (*Mém.*, II, 263.)

Le temps devait accomplir, sauf en un point bien douloureux, ces vœux touchants de l'épouse et de la mère chrétienne.

Ils nous donnent la note exacte de ce qu'il y avait de gravité et de piété dans la famille protestante du XVIe siècle, surtout dans celle de Du Plessis-Mornay.

Cette mère dont le cœur parlait un si saisissant langage, n'était pas seulement par ce côté la digne épouse du noble gentilhomme : elle l'était aussi par l'élévation et l'étendue de l'esprit, par le talent d'écrire, par la sagesse de ses conseils qu'elle savait approprier aux circonstances les plus variées, les plus complexes, souvent les plus critiques; enfin par la ferveur de la foi et la fermeté du caractère qui, dans ce temps de troubles, de malheurs et de crimes, fut à la hauteur de toutes les fortunes.

Quant à Du Plessis-Mornay, son caractère et son rôle, trop ignorés dans notre patrie, sont trop présents à nos souvenirs dans l'Eglise qu'il a illustrée pour qu'il soit opportun de les rappeler en détail. Il nous suffira de dire que si la France lui doit Henri IV, son fils lui dut le type idéal de la carrière dont il se traça le programme, celle du gentilhomme français et du chrétien huguenot. Il convient d'indiquer en peu de mots la double voie qui s'ouvrit ainsi devant les pas de Philippe.

La noblesse du XVIe siècle n'était sans doute pas celle des grands vassaux du moyen âge, presque les égaux des rois. Mais la faiblesse des Valois avait rendu quelque lustre à leurs anciens priviléges. Aux nobles seuls il appartenait de conseiller les princes, de conduire leurs armées, de se dévouer au pays, de ne recevoir que des ordres émanés du trône. Servir le roi, qui était à la fois la plus haute personnification de la patrie et l'image de Dieu, telle était la vocation naturelle du gentilhomme, celle à laquelle de Bauves se prépara dès l'enfance. Le huguenot Mornay y joignit un autre service, celui de Dieu, qu'il appelait même *son principal dessein*. Il en résultait pour lui des devoirs d'un ordre supérieur, et tout l'art de sa vie, tout l'éclat de sa vertu consista dans l'accord qu'il sut établir entre ces deux services. Certes, pour avoir contribué plus que personne à faire asseoir Henri de Navarre

sur le plus beau trône du monde, il méritait un autre loyer que celui qu'il reçut de Henri IV. Mais n'aspirant qu'à sa grandeur personnelle, le roi de France ne pouvait ni souffrir, ni comprendre la franchise de langage et l'inflexibilité de principes d'un conseiller dont le regard restait fixé sans dévier sur un trône plus haut que le sien.

Et pourtant, heureux peuple, heureux roi, s'ils avaient su comprendre sa pensée! C'était non à la diminution, mais à l'affranchissement de la patrie que tendaient ces pieux et austères principes. A l'Espagne qui corrompait et convoitait nos provinces, au pape qui inspirait l'Espagne et vendait ses bonnes grâces à Henri IV au prix des plus insupportables humiliations, Mornay et les huguenots avaient une réponse toute chrétienne et toute française : la suppression du joug de Rome et l'ascension du roi de France à ce sommet de la hiérarchie sociale du moyen âge, occupé par le souverain pontife. La sage Angleterre avait compris et suivi cette idée avant qu'Agrippa d'Aubigné la fît éclater dans ces vers éloquents :

Rois du Septentrion, heureux princes et sages,
Vous êtes souverains qui ne devez hommages,
Et qui ne voyez rien entre le ciel et vous!

Ainsi, dans le cœur de nos ancêtres, la foi protestante ne suscitait pas moins l'énergie du patriotisme que celle de la conscience ; ainsi, pour le jeune Philippe de Bauves, la carrière de gentilhomme se prolongeait indéfiniment par les nouvelles perspectives que la Réforme ouvrait à ses meilleures ambitions. Quand on s'adresse ainsi aux grands côtés de l'âme des jeunes gens, on y réveille de puissants échos. Ils ne s'endorment dans l'inertie et la frivolité que lorsque le malheur des temps ou une prudence pusillanime prive d'aliment leurs plus nobles instincts, leurs plus généreuses espérances. Le XVIe siècle et Mornay traitaient mieux leur élève, secondés d'ailleurs dans leur tâche éducatrice par un allié d'une incomparable puissance : la persécution. Qu'on se figure l'attrait qui devait recommander à un cœur généreux et jeune une cause

sainte, nouvelle et proscrite, une cause à laquelle Du Plessis-Mornay sacrifiait avec une virile énergie tous les honneurs et les avantages qu'il avait mérités. « Jugez, écrivait le vertueux huguenot à un oncle qui lui adressait des conseils de prudence, jugez si je puis me taire; si celui qui croit n'est pas tenu de dire, si celui qui sait n'est pas tenu d'écrire les choses qu'il pense concerner la gloire de Dieu et le salut du prochain. Celui, Monsieur, qui nous a donné la foi, nous a donné et la bouche et la plume; qui nous a donné ce qu'il n'a à tous, ne l'a fait pour nous mais pour tous. Sans péculat et sans sacrilége je n'en pourrais soustraire une partie. » (*Mém.*, II, 188.) C'est assez faire comprendre que la maison de Mornay était une école d'héroïsme. Les grâces l'habitaient pourtant en la personne de quatre sœurs, aimables monitrices de leur jeune frère, et parfois le cercle de famille s'élargissait pour recevoir le seigneur de Buhy, frère aîné de Du Plessis-Mornay, homme de grande valeur et de haute expérience, maréchal de camp des armées de Henri III. Objet de l'admiration de Philippe, il parcourait avec une loyauté chevaleresque la carrière des armes, où il se promettait de guider les premiers pas de son neveu.

Celui-ci grandissait sous tant de bienfaisantes influences et déjà répondait à tous les vœux de son père. Vers la fin de son séjour à Nérac, il obtenait ce témoignage de satisfaction : « Mon fils s'en va hors de page pour le latin, écrivait Mornay à M. de Buzanval, et assez bien avancé en grec; il n'a toutefois encore neuf ans; et *quod interim mireris* aussi enfant qu'à six ans, ce que je loue le plus. Il faut le retirer de l'étude. *Utinam feliciori seculo natus!* Mais je suis délibéré de le durcir contre ce temps par une diète plus qu'athlétique, afin qu'il soit plutôt un jour pour l'amender que pour en empirer. » (*Mém.*, IV, 209.)

Ses dispositions morales marchaient de pair avec ses progrès, si l'on en peut juger par un témoignage naïf qui nous inspire confiance. Il existe à la bibliothèque du château de

Fontainebleau un exemplaire de l'ouvrage de Mornay sur la *Vérité de la Religion chrétienne;* ce volume, qui a fait partie de sa *Petite Bibliothèque*, composée de ses propres ouvrages et du manuscrit de ses *Mémoires*, contient, sur les feuillets de garde du commencement et de la fin, des notes relatives à des événements de famille, écrites de la main de Mornay, soit affaibli et presque aveugle de vieillesse, soit dans la force de l'âge. Parmi ces notes manuscrites, se trouvent quatre vers écrits d'une main inexpérimentée et juvénile, entourés de deux Φ entrelacés au milieu de quatre S barrées. C'est une imitation du chiffre de Mornay. Cette circonstance et le sens du quatrain permettent d'en attribuer avec vraisemblance la composition à notre jeune ami, à qui elle ferait grand honneur :

Craindre Dieu, vous servir, ma mère, c'est mon tout.
Vous voulez qu'au seul Dieu je consacre ma vie;
Votre désir m'y pousse et le mien m'y convie.
Dieu me doint d'en venir heureusement à bout!

C'est l'enfant, non le poëte, qui nous intéresse ici. (*Bull.*, X, 107.)

En 1589, Henri III et Henri de Navarre unirent leurs armes contre la Ligue. La négociation qui amena cette trop tardive alliance fut conduite par deux frères, le seigneur de Buhy, chargé des intérêts du roi de France, et Du Plessis-Mornay, le ministre et l'ami de Henri de Bourbon. Les services rendus par le second Mornay furent si agréables aux deux rois, que Bourbon demanda, Valois accorda avec empressement à l'habile ministre, le gouvernement du château de Saumur. Du Plessis ne tarda pas à prendre possession de sa nouvelle charge, et envoya à Charlotte Arbaleste l'ordre de venir le rejoindre avec ses enfants dans son nouveau domicile.

C'est dans la ville même de Saumur, non au château, alors en mauvais état et presque inhabitable, que le gouverneur établit sa famille. Philippe y poursuivit ses études sous les soins d'un précepteur et sous les yeux de sa mère. Il est peu vrai-

semblable, quoi qu'en dise un moderne historien de Mornay (1), qu'il ait pu suivre les cours de l'académie de Saumur. Sans doute, dès 1590, Mornay obtint du roi « un privilége en forme de charte pour l'institution d'une université dans cette ville, et depuis, cette université, agréée en un synode national tenu au dit lieu, y fut établie. » (*Vie*, 157). Mais le synode de Saumur ne fut réuni qu'au mois de juin 1596, et si, comme le pense M. Paul Marchegay, des cours purent être institués dès 1593, Philippe, alors âgé de quatorze ans et sur le point d'entreprendre ses voyages, n'eut guère le temps d'y assister. (*Bull.*, I, 306.)

Cependant, ses études avançaient rapidement. Une heureuse fortune nous a conservé le plan qui en avait été tracé par la main de Mornay et qui, justifié par de merveilleux résultats, avait été adopté par la princesse d'Orange, Louise de Coligny, pour être suivi dans l'éducation de son fils, Frédéric-Henri de Nassau. Philippe avait douze ans quand le bruit de ses progrès amena la fille de Coligny à s'enquérir de la méthode suivie pour son instruction, et Du Plessis-Mornay à répondre à ce vœu en formulant en quelques préceptes son expérience et ses vues. (*Mém.*, V, 65 et suiv.)

Trois pensées y éclatent : la première, toute religieuse et morale, est qu'il faut respecter et suivre la nature de l'enfant, œuvre divine plus forte que tout l'art des maîtres; inspirer au jeune âge la crainte de Dieu, la bonté envers tous, l'horreur de l'hypocrisie et du mensonge, fruit ordinaire de la servitude et de la crainte servile, qu'on évite en élevant l'enfant dans une « honnête privauté et liberté. » Il convient de lui apprendre à lire dans les plus moelleux traités de la Bible et les préceptes moraux des anciens.

La seconde pensée de Mornay est d'approprier l'éducation de l'élève à sa future carrière. Celle du gentilhomme, destiné au maniement des armes, exige un enseignement propre à

(1) J. Ambert, *Du Plessis-Mornay*, page 328.

« les aiguiser. » Comme il est aussi appelé à entrer dans les conseils des rois et des plus grands, il doit apprendre à conduire les armes par la prudence et se préparer, par une culture générale, à l'intelligence des grands intérêts publics.

Enfin la troisième pensée est de donner un enseignement étendu et complet par une méthode expéditive et efficace. C'est ici la partie technique de l'écrit de Mornay. Il veut que jusqu'à quatorze ans on exerce la mémoire par l'étude des langues, de l'histoire et des sciences pratiques. Les langues s'apprennent dans l'ordre suivant : latin, grec, hébreu, en ayant soin de ne passer à une langue nouvelle que lorsque la précédente est déjà bien sue; et ces divers idiomes s'apprennent sur des livres d'histoire, afin de gagner du temps et d'exercer l'esprit à la fois sur la chose et sur la diction. Dans l'étude de l'histoire, la chronologie doit être entremêlée au récit des événements et les placer dans leur vrai cadre. Quant aux sciences pratiques, grammaire, rhétorique, dialectique, c'est sur les leçons écrites du professeur qu'elles s'enseignent et que l'élève s'y exerce avec des développements plus ou moins étendus selon son âge.

A quatorze ans, il cesse d'apprendre de nouvelles langues, sauf celles que la pratique peut lui enseigner dans les pays étrangers, et il commence l'étude de ce que nous appelons aujourd'hui les sciences : arithmétique, géométrie, musique, connaissance de la sphère et de l'astrolabe. Il doit insister surtout sur le côté pratique de ces connaissances et sur l'usage des instruments. La peinture et la technologie s'apprennent alors en se jouant. Des lectures personnelles en dehors des leçons, mais sous le contrôle du précepteur, le soin donné aux relations de société, les exercices physiques, les voyages, complètent le plan d'études de Mornay. On en remarquera le caractère pratique. Rien d'inutile, à son avis, comme un enseignement étranger à l'expérience de l'enfant. Il veut que l'esprit de son élève soit sans cesse en contact avec ce qui est pour lui la réalité. Tout ce qui dépasse sa portée et son âge ne lui semble

être que pure scolastique et creux pédantisme. La franche et naïve impression de la réalité sur l'esprit de l'enfant, telle est la méthode de Mornay, la vraie méthode protestante. Des abstractions plus ou moins irréprochables au point de vue de la doctrine, mais présentées comme pure science, sans souci de l'application et du degré de développement de l'enfant, telle est, au contraire, la méthode catholique née au moyen âge, encore en vigueur parmi nous, où elle produit des fruits désolants d'indifférence aux choses de l'esprit, d'ignorance et de médiocrité.

On voit que du même coup la Réforme avait mis le doigt sur les véritables questions et trouvé en Mornay un fidèle interprète. Ce n'est donc pas à tort que de toutes parts on lui demandait des directions et des conseils pour l'éducation des jeunes gentilshommes de son temps. Celle de son fils servait de modèle et de type. C'est ce qu'on vient de voir pour Louise de Coligny ; ce que nous pouvons signaler d'avance pour Madame de Saint-Gelais, qui vint en 1598 trouver Du Plessis à Châtelleraut, et lui demander de choisir un précepteur pour son fils, successivement envoyé, comme Philippe de Bauves, à Paris et en Hollande. (*Mém.*, VIII, 6, et X, 223.) Madame de la Trémouille en 1608, Charlotte de Nassau en 1614, le premier Basnage en 1615, réclamèrent également ses avis, dans des circonstances bien diverses, en faveur de jeunes gens destinés ou à la carrière des armes ou au service de l'Eglise. (*Ms. Sorb.*, XIV et XV.) Enfin on conçoit aisément que son expérience et son habileté consommées dans les questions de pédagogie lui donnassent, autant au moins que sa qualité de gouverneur, accès et prépondérance dans le conseil de l'académie de Saumur, dont il était la providence et l'âme.

Cependant, l'éducation technique du jeune Philippe se poursuivait sous ses soins. Peu de temps après avoir pris possession de son gouvernement, il renouvela la garnison du château de Saumur et établit six compagnies de gens à pied. Les chefs de ces compagnies étaient Du Plessis lui-même, de Pierrefitte,

de Bernapré, de Cugi et Belon, tous vieux capitaines. La dernière fut donnée à Philippe, alors âgé de douze ans, « afin, dit l'historien contemporain, que de bonne heure il s'accoutumât à obéir aux vieux et à exercer les charges de la guerre. » (*Vie*, 157.)

C'est sans doute à ce titre de chef d'une compagnie que l'année suivante (1592), âgé de treize ans, il suivit son père au siége de Rochefort-sur-Loire. Il put y voir que si, comme à l'ordinaire, Du Plessis-Mornay donnait les meilleurs conseils, comme à l'ordinaire aussi, il n'était pas le plus écouté. Contrarié par le maréchal d'Aumont qui ne voulait ni faire une diversion sur Laval et Château-Gonthier, ni attaquer la place par le seul point accessible, Mornay vit échouer l'entreprise. Sa laborieuse persévérance l'aurait malgré tout menée à bonne fin, s'il eût suffi d'un stratagème fondé sur la découverte du chiffre d'une lettre interceptée. Mais un hasard malheureux et un débordement de la Loire rendirent tous ses efforts inutiles. Toujours aux côtés de son père, Philippe suivait les incidents du siége au bruit des arquebusades, et il voyait de si près les périls que le roi en écrivit une lettre d'affectueuse réprimande à Mornay. (*Vie*, 190.)

C'est en maniant ainsi la plume et l'épée que notre jeune ami se formait au métier de gentilhomme. Le temps vint cependant où il dut joindre à ces exercices celui des longs voyages. Son père avait visité dans sa jeunesse Genève, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême, la Flandre, l'Angleterre, voyant partout les hommes célèbres, étudiant les champs de bataille historiques, les curiosités naturelles, les richesses, les mœurs, le gouvernement de chaque pays, se préparant à faire un jour profiter le sien des connaissances pratiques ainsi acquises. Il traça à son fils le même itinéraire, que suivirent plus tard (1519) ses petits-fils de Saint-Germain et de Nouhes; et pour qu'un autre de ses petits-fils, Philippe de Jaucourt, pût le suivre à son tour, il disposa en sa faveur, par une note ajoutée à son testament, d'une somme annuelle

de 1,500 livres qui devait lui être servie pendant quatre années. On sait enfin que les *Mémoires* de Henri de Rohan se terminent par le récit d'un pareil voyage d'éducation exécuté en l'année 1600.

Avant de quitter la France, Philippe de Bauves devait séjourner quelques mois à Paris et se présenter au roi. « Sire, écrivit Mornay à Henri IV, envoyant mon fils à Paris pour s'y rendre capable de vous faire un jour service, j'ai désiré qu'il se présentât à Votre Majesté, en confiance qu'un bon œil qu'il en recevra l'excitera à s'en rendre digne par la recherche de la vertu. » (27 avril 1595. *Mém.*, VI, 259.) Le même jour Mornay écrivait à M. de Buzanval : « Mon fils part demain pour aller à Paris où il continuera ses études et exercices tout cet été. Ce sera toujours autant de temps mis à profit, et il pourra arriver à propos pour passer l'hiver en l'université de Leyde. Là, je vous prierai de l'exciter et adresser à toutes choses bonnes, afin qu'il se rende capable, comme il promet, de servir un jour à Dieu, au roi, à sa patrie et à nos amis. » (*Mém.*, VI, 255.)

Peu de semaines après, Du Plessis rejoignit son fils à Paris, où il eut le bonheur de revoir la princesse d'Orange dont il avait tant aimé et si bien servi l'époux, et de lui recommander son fils sur le point de quitter la France. Il vit aussi le roi à Fontainebleau, lui présenta Philippe. Henri lui fit, selon ses vœux, si bon visage, qu'il voulut même le garder auprès de lui ; mais Mornay s'en excusa, disant qu'il voulait d'abord le rendre capable de lui faire service avant de l'approcher de sa personne. Il lui fit aussi saluer les principaux seigneurs de la cour dont il fut fort bien accueilli, et c'est alors qu'il « le fit recevoir à la capitainerie du château de Saumur. » Cette survivance de la charge paternelle lui avait été verbalement promise en 1591. Il prononça à Paris le serment exigé, entre les mains de M. le comte de Chiverny, chancelier de France. Il avait alors un peu moins de seize ans. (*Vie*, 225.)

A la fin de mai, Du Plessis laissa son fils à Paris, où Madame de Mornay vint à son tour lui dire adieu et renouveler auprès

de la princesse d'Orange les recommandations de son époux. Louise de Coligny rassura cette mère craintive et lui promit « beaucoup d'amitié et de faveur pour son fils. » (*Mém.*, I, 291.)

Celui-ci partit enfin, non directement pour la Hollande, mais pour l'Angleterre et l'Ecosse où il passa l'été. Le biographe contemporain de Mornay assure qu'il visita « la meilleure partie de l'Europe, où le nom de son père le fit recevoir avec plus d'honneur qu'il ne serait à croire. » (*Vie*, 225.) Nous voudrions pouvoir le suivre, en ces longs voyages, au moyen des lettres qu'il écrivait à son père et à sa mère. Malheureusement ces lettres, souvent signalées dans celles de Mornay, ne nous sont point parvenues, soit que le temps les ait détruites ou qu'elles restent ensevelies dans des papiers de famille. Nous savons qu'il finit par l'Italie son séjour dans les pays étrangers. L'Italie, aux yeux de Mornay, était à la fois très-dangereuse et très-utile à visiter pour un jeune homme. Il s'en explique à l'occasion du fils d'un de ses amis des Pays-Bas : « Il y a, dit-il, de quoi profiter, et grandement, si l'on veut être sage, mais *lubricum iter sine duce et custode*, surtout si l'on n'y est armé d'une piété bien acérée contre les débauches du monde. C'est au père à faire jugement du naturel de son fils. *Mihi sane non liquet, et si sententia dicenda est, ne saltem sine validissimo amuleto.* » (27 avril 1595.) Il est à croire que les précautions si utilement recommandées pour le jeune Aersens (car elles furent prises et l'on s'en trouva bien), furent observées avec le plus grand soin pour Philippe de Bauves. (*Mém.*, VI, 255, et VII, 326.)

Pendant qu'il poursuivait ainsi ses voyages, la sollicitude de ses amis prévoyait de loin et préparait sous d'autres rapports son avenir. Il avait dix-huit ans (1597). M. de Mouy, son parent et l'un de ses parrains, suggérait à son père un projet de mariage avec la fille du comte de Maulevrier. Madame de Rohan avait une autre et meilleure idée : c'était de marier Philippe avec la fille aînée de feu M. de Châtillon, fils de l'amiral de Coligny, et elle fit à cet égard de premières démar-

ches qui furent accueillies avec faveur. On eût vu avec plaisir l'alliance de deux familles dignes l'une de l'autre par l'éclat du nom et l'héroïsme de la vertu. On ne sait ce qui vint à la traverse et sept ans plus tard, au moment du dernier départ de de Bauves pour la Hollande, on était en propos « de la fille aînée de la maison de Jarnac, » projet qui n'eut pas non plus de suites. (*Mém.*, VII, 237, et I, 457.)

Un autre dessein, d'une réalisation plus prochaine, occupait Du Plessis-Mornay : « Je mande à mon fils, écrivait-il à M. de Harlay Dolot (29 juillet 1597), qu'il me vienne trouver. Non que son âge me presse, mais parce que j'ai certaine occasion en main pour en occuper les premiers ans avec utilité évidente et sans notable danger. Au métier auquel sa profession l'appelle, vous savez que la pratique fait tout et que c'est un grand heur d'y pouvoir atteindre par quelques degrés, sans passer d'arrivée par la témérité, si familière à notre nation, que les meilleurs de notre noblesse se trouvent cueillis tout verts, et se perdent premier que de connaître où le devoir les appelle, c'est-à-dire, avant qu'ils sachent ni éviter le péril sans reproche, ni le défier avec louange. Vous me fairez cette faveur, en continuant vos précédentes, de lui aspirer un mot de votre bénédiction que je tiendrai pour escorte de son voyage. Cela n'interrompra point aussi, s'il vous plaît, notre communication par lettres et moins (encore) tous autres offices de sincère amitié que je vous voue de plus en plus de mon service, et désavoue mon fils s'il ne vous en fait toute sa vie. » (*Mém.*, VII, 301.)

Quelle était cette occasion d'occuper les jeunes années de son fils? Mornay ne s'en explique pas; mais sa correspondance avec sa femme fait mention d'une lettre par lui écrite à Lesdiguières en faveur de son Philippe. (*Mém.*, VII, 327, 333.) Il s'agissait sans doute de recommander de Bauves au brave et prudent capitaine qui, en ce moment même, guerroyait en Savoie contre Charles-Emmanuel, lui enlevait ses places fortes et le battait aux Molettes. Sa science consommée, son habileté

incomparable à choisir le temps et le lieu pour vaincre l'ennemi sans exposer ses soldats, rassuraient le père de Philippe de Bauves. Il était impossible de placer un jeune homme à meilleure et plus sûre école. A son arrivée, fixée au mois d'octobre, il devait retrouver à Gien sa mère récemment revenue de Pougues, où elle avait pris les eaux déjà célèbres à cette époque.

Et c'est là aussi qu'il la trouva, mais dans un déplorable état de santé. Faible, abattue, souffrant de battements de cœur aggravés par sa récente cure, elle s'abandonnait d'autant plus à la joie de retrouver un fils si cher et si digne de son amour, quand elle reçut brusquement la nouvelle du lâche assassinat tenté sur Du Plessis par Saint-Phal. (*Mém.*, I, 319.)

M.-J. GAUFRÈS.

BIBLIOGRAPHIE

RECTIFICATIONS

A L'*ERRATA* PUBLIÉ PAR M. JAL

POUR TOUS LES DICTIONNAIRES HISTORIQUES (1)

Puisque le *Dictionnaire critique* s'occupe avec zèle de l'histoire du protestantisme, voyons comment y est traité l'article PROTESTANTS. C'est un long morceau (p. 1002-1009) composé de notes sur ce sujet recueillies çà et là par l'auteur dans le cours de ses travaux, et toutes relatives aux événements de la fin du XVIIe siècle. Voici en quels termes il commence : « On a dit, et les protestants ont dit eux-« mêmes qu'au commencement de la révocation de l'édit de Nan-« tes, ceux des religionnaires qui fuirent la France le firent pour « être libres de se livrer aux pratiques de dévotion que les ordon-« nances interdisaient dans leur patrie : si cela est vrai pour *quelques-« uns*, c'est loin d'être vrai pour tous. Un exemple... » Quoi ! l'on va contester maintenant que les huguenots qui subirent les persécutions de Louis XIV ont souffert par fidélité à leurs principes, par amour de

(1) Voir première partie, *Bulletin* d'avril, page 173.

leur religion, et que ceux qui s'expatrièrent le firent pour chercher la liberté de leur culte? M. Jal suppose-t-il alors qu'ils s'en allèrent pour faire des voyages d'agrément? Mais nous allons nous incliner devant ses preuves, sans doute, puisqu'il apporte UN exemple. Ce n'est point un exemple obscur; il est emprunté à l'histoire d'une illustre famille de marins, les Duquesne. M. Jal parle d'abord de Henri Duquesne, qui se retira, en 1686, avec la permission du roi, dans sa baronnie d'Aubonne, en Suisse, et qui, après avoir publié un *Traité sur l'Eucharistie*, en 1718, mourut à Genève en 1723, au moment où il s'occupait, avec la vénérable Compagnie des pasteurs, d'une version du Nouveau Testament.

Aussi n'est-ce pas celui-là que M. Jal veut signaler; c'est son frère Abraham qui s'échappa de France, en 1689, et mourut à La Haye au mois de février 1695. M. Jal nous apprend qu'ayant visité, en 1851, les archives des églises wallonnes d'Amsterdam, Rotterdam, Arnheim et La Haye, qui enregistraient jusqu'à la communion de leurs paroissiens et leur assistance au prêche, il fut profondément étonné : Abraham Duquesne n'y figure qu'une seule fois, à La Haye, savoir le jour où il fut inhumé! De là un grand mépris de M. Jal pour ce mauvais protestant. Seulement, il oublie que lui-même, en commençant cet épisode, nous avertit qu'Abraham était catholique; qu'il avait subi la conversion forcée avant de sortir de France. Son évasion, rapprochée de son absence totale des registres, montre qu'il avait ressenti profondément l'outrage, mais qu'il aurait cru combler son humiliation en violant la promesse qu'on lui avait arrachée et en implorant le pardon de l'Eglise qu'il avait involontairement trahie. Lorsqu'il eut expiré, sa famille le fit inhumer en huguenot dans l'église de La Haye.

Continuons l'article *Protestants*. Le *Dictionnaire critique* vante les bonnes intentions de Louis XIV et sa tolérance, parce qu'en 1668 il permit au marquis de Dangeau d'entrer à l'Académie française, et qu'en 1672 il nomma le marquis de Villette capitaine de vaisseau, huguenots l'un et l'autre. « A ce moment encore, ajoute-t-il, « les protestants étaient partout, et ce fut vers 1680 seulement que « les *instances* du roi devinrent pressantes, que les rigueurs com- « mencèrent à se faire sentir, qu'on refusa aux réformés *certaines « charges de cour;* cependant, les choses n'allèrent pas jusqu'à réagir « sur le passé. » Vers 1680, les protestants étaient encore partout! On leur refusait seulement certaines charges de cour! Mettons donc sous les yeux de M. Jal, puisqu'il en ignore si complétement, un faible extrait de la situation des réformés :

1663. Renouvellement de l'ordre de n'enterrer les protestants qu'à la nuit ou au point du jour. Fixation à quatorze ans pour les garçons, et douze pour les filles, de l'âge où les enfants protestants pourront se convertir malgré leurs parents. Défense d'enseigner dans les écoles protestantes autre chose que la lecture, l'écriture et le calcul. Interdiction de toute correspondance entre les Eglises des différentes provinces. — 1664. Arrêt du Conseil accordant aux officiers catholiques la préséance sur les réformés. Autre, déclarant nulles toutes lettres de maîtrises ne portant pas que l'impétrant est catholique. Autre, portant que les biens communaux appartiendront par moitié aux catholiques de la commune, les protestants fussent-ils la grande majorité des habitants.

Chaque année, chaque mois, on voit ces *instances* du roi devenir de plus en plus pressantes, comme dit M. Jal; indiquons seulement quelques-unes de celles qui précèdent immédiatement la révocation (1):

1680. Défense aux protestantes d'exercer la profession de sage-femme. Les protestants exclus de l'administration des finances, de celle des gabelles, des offices de justice seigneuriale, des offices de greffiers, notaires, procureurs et sergents. — 1681. Ordre aux juges et aux magistrats municipaux d'aller au chevet des réformés à l'article de la mort, leur demander s'ils persistent à mourir en leur religion. Sentence défendant aux artisans réformés de prendre aucun apprenti de leur religion, ni d'en prendre aucun de la religion catholique. Déclaration autorisant les enfants à se convertir à l'âge de sept ans. Ordre aux greffiers, notaires, procureurs et sergents réformés de se défaire de leurs charges dans le délai de six mois. — 1682. Interdiction des comités de dames protestantes pour assister les pauvres, etc., etc., etc. — 1685. Interdiction aux réformés de l'état d'apothicaire. Arrêt dépouillant des priviléges de noblesse les descendants réformés des maires de La Rochelle. Défense aux Français réformés de se marier en pays étranger. Ordre de démolir les temples où l'on aura célébré des mariages mixtes. Défense aux protestants d'exercer la profession de libraire ou d'imprimeur. Défense de prendre des domestiques catholiques, etc. Ordre aux marchands réformés suivant la Cour de vendre leurs charges.....

De toute cette monstrueuse législation qui s'amassait depuis un demi-siècle avec une violence toujours croissante, et dont nous ne montrons ici qu'une parcelle, le dernier article, relatif aux charges des marchands suivant la cour, est le seul qui soit parvenu à la connaissance de M. Jal. Heureux historien !

Immédiatement après, l'auteur montre Louis XIV et Colbert ai-

(1) On peut en lire l'énumération complète dans les Pièces justificatives de la *France protestante* de MM. Haag.

mant les tempéraments et la modération, parce qu'il trouve une lettre de l'an 1679 dans laquelle le ministre écrit à un intendant de la marine de régler un peu son zèle, et de ne pas se montrer plus catholique que le roi. On pourrait produire beaucoup d'instructions semblables; mais quelle preuve de modération et de justice, que d'avertir ses agents de ne pas compromettre l'autorité, en allant trop vite ou en faisant trop de bruit! C'est avec la même bonté toute placide que le *Dictionnaire critique* juge l'attribution faite par le roi aux parents catholiques des biens confisqués sur les membres de la même famille restés protestants. On avait vu là une abominable excitation à la cupidité; mais, suivant le *Dictionnaire*, c'était « afin sans doute que les fortunes des émigrés, administrées par ces « parents catholiques, fussent aux mains de ceux-ci *un moyen de « secourir les absents.* »

Pas un paragraphe de ce long article ne supporte l'examen. On ne peut pas les discuter tous ici; mais qu'il me soit permis d'en citer encore un, qui n'est pas le moins extraordinaire. A la page 1008, col. 2, on lit cette phrase extraite d'un journal manuscrit (Biblioth. impér.) à la date du mois de mai 1686 : « Marolles, protestant, officier dans les troupes, a esté *condamné aux galères par arrest du parlement.* » C'est M. Jal qui souligne ces derniers mots, et il ajoute : « Fut-il condamné seulement comme protestant?... Les re- « gistres des galères, qui sont déposés aux archives de la police, « contiennent les noms d'un assez grand nombre de galériens ap- « partenant à la religion réformée; mais on ne voit pas si quelque « délit ne les livra point à la justice. »

Il faut du courage pour placer de pareilles insinuations au-dessous de cette date douloureuse de 1686. Je me crois autorisé à donner à l'auteur le conseil d'ouvrir les quinze premiers volumes du *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme;* il y trouvera facilement, au moyen des tables, *vingt et un* articles de fonds sur les galériens protestants, articles remplis de listes de ces malheureux et de pièces historiques de tout genre, qui lui apprendront combien nos galériens ont droit au respect, et surtout au respect de toute la descendance de ceux qui les ont martyrisés. Quant à M. de Marolles, le seul qu'il nomme, cet inconnu, sur lequel son manuscrit de la Bibliothèque impériale l'a trompé, car il n'était pas officier dans les troupes, je prie l'auteur de vouloir bien prendre la peine de lire, non pas même l'*Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles,* imprimée à La Haye en 1699, réimprimée plusieurs fois jusqu'en 1840, traduite en allemand et en anglais, mais seulement

l'article que lui ont consacré MM. Haag dans la *France protestante*, t. VII, p. 259.

Voyons encore quelques articles, en remontant de *Protestants* à *Paré*.

PETITOT (Jean), « Portraitiste habile. ? 1607-1691 ? »

D'abord, il ne faut aucun signe de doute à la date de 1607; Petitot, comme on le voit dans divers ouvrages, naquit à Genève en 1607, le 12 juillet. — « *Il y mourut en* 1691, *fuyant la France.* » Il mourut en 1691, mais à Vevey, et il arriva à Genève, fuyant la France, en mars 1687. — « *Je n'ai pas à ma disposition les registres de Genève, et je ne puis rien dire quant aux dates* 1607 *et* 1691. » Il n'est pas besoin des registres de Genève pour la date du 12 juillet 1607, qui se trouve, comme on vient de le dire, dans divers recueils que M. Jal a sous la main, et qui lui eussent fait savoir que le registre de 1691 en question ici périt dans un incendie. — « *Mais je ne puis* « *dire de qui descendait Petitot.* » Corrigez en : « Mais je puis dire... » — « *On a écrit, je crois, qu'il était fils d'un architecte; l'acte* « *de son mariage, que j'emprunte au registre du temple de Charenton,* « *donne un démenti à cette assertion.* » C'est le fils lui-même qui, racontant que son père avait passé plusieurs années à Rome, ajoute qu'il y était, « sans le flatter, fort considéré pour les sciences qu'il « possédoit, entre lesquelles il exerçoit avantageusement celle de « l'architecture et la sculpture. » — *J'y vois* (au registre de Charenton) *que Jean Petitot, marchand, fils de deffunt Paul Petitot, marchand à Genève..., épousa...* Comment M. Jal ne voit-il pas que si le père n'était point architecte, puisqu'il était marchand, le fils n'était pas peintre par la même raison, étant qualifié de même? Marchand était un titre vague et d'une certaine importance, comme le *merchant* des Anglais, comme notre mot actuel de *propriétaire.* Il ne faut pas toujours prendre les actes à la lettre. Celui-ci en fournit une autre preuve encore plus forte : il porte bien, comme M. Jal le dit, que le prénom de Petitot le père était *Paul;* mais c'est une erreur du scribe (1). — « *Petitot eut plusieurs en-* « *fants dont les baptistaires ne me sont pas connus. Je vois* seulement « qu'*outre Sulpice-Henry et Benjamin, il eut un fils Jean.* » — Le *Bulletin du Prot.*, en 1860 (IX, 307), contient la liste donnée par

(1) Sur ce point, je ne fais à M. Jal aucun reproche. Tout le monde a hésité devant ce prénom. A Genève, on le trouve écrit *Faul* et *Saül;* à Paris, *Paul.* Petitot lui-même résout la question en appelant son père *Faulle* (*Bull. du Prot.*, IX, 422). C'est, je crois, une des formes du nom d'un saint de la Champagne, sanctus *Fidolus,* plus communément modernisé sous les formes de *Saint-Fal* (famille seigneuriale) ou *Saint-Phal,* petite ville du département de l'Aube.

Petitot lui-même de ses dix-sept enfants. — « *Au milieu des persé-* « *cutions exercées alors que fut révoqué l'édit de Nantes, Petitot resta* « *ferme dans ses croyances... Bossuet échoua auprès du peintre... Pe-* « *titot avait été inflexible.* » — Hélas! non. La vérité est malheureusement que Petitot octogénaire, malade, jeté « en un affreux lieu, » signa une abjuration, et aussitôt qu'il fut libre courut à Genève solliciter le pardon. — « *Il parvint à s'échapper et rejoignit* « *Bordier en Angleterre.* » Bordier, son collaborateur, était mort depuis deux ans. — « *C'est de Londres qu'il gagna Genève, où l'apo-* « *plexie le frappa mortellement.* »

Telle est l'exactitude minutieuse de l'article Petitot.

Patru. Le *Dictionnaire critique* emprunte à la *Biographie univ.* le portrait de l'avocat Olivier Patru encore adolescent, qu'une mère idolâtre gâtait au point de brûler ses cahiers de philosophie, et de lui faire remplacer les études sérieuses par des analyses de l'*Astrée* ou d'autres romans qu'elle l'obligeait d'improviser devant un cercle de voisines émerveillées. M. Jal ajoute : « Cette mère, qui contribua « peut-être beaucoup à rendre disert l'homme dont l'éloquence eut « tant d'éclat au XVIIe siècle, aucun des historiens de Patru ne paraît « avoir su son nom. J'ai eu la curiosité de le rechercher; à la fin, je « l'ai trouvé. »

En effet, suivent des extraits de divers actes d'où résulte qu'Olivier Patru fut baptisé le 13 août 1604, qu'il avait pour père m^e Jehan Patru, procureur au Chastelet, et pour mère *Jehanne Royer;* que sa mère mourut avant l'année 1614, et que son père prit, le 1er sept. 1614, une seconde épouse nommée Marie Ymbert.

Ces dates étant posées, ainsi que la date de la première édition de l'*Astrée*, qui parut en 1610, n'est-il pas à craindre que M. Jal n'ait pris, et ne prenne encore, une femme pour l'autre? Que de six à dix ans, le jeune Patru ait été nourri de la lecture de l'*Astrée*, passe encore; mais qu'il eût, dans un âge si tendre, des cahiers de philosophie, c'est dépasser l'*Astrée* en invraisemblance. Une mère n'eût point commis ce méfait, et c'est à la belle-mère qu'il faudrait l'attribuer, quand même les dates ne l'exigeraient pas.

Guy Patin. « Les biographes, dit M. Jal, n'ont point connu la famille de Guy Patin... Il épousa, le 10 octobre 1628, Jeanne de Janson; tous deux demeuraient sur le territoire de Sainte-Opportune. Guy Patin, établi rue du Chevalier-du-Guet, y eut cinq enfants dans l'espace de dix ans : 1° Robert (12 août 1629); 2° Charles (24 février 1633); 3° Pierre (8 août 1634); 4° François (24 déc. 1637); 5° Catherine (12 mars 1639). Beuchot (*Biogr. univ.*) fixe au

30 août (1672) le jour de son décès; c'est une erreur : « Noble « homme, me Guy Patin, conseilr médecin et docteur régent de la « Faculté de médecine de Paris, et lecteur et professeur au Collége « royal de France, » fut inhumé, le 1er avril 1672, en présence de Louis et de Pierre Patin. Louis Patin était un fils né probablement à la campagne, entre 1629 et 1633. Comme il signait avant Pierre, il était son aîné. »

D'abord, aucun des cinq enfants qui viennent d'être nommés ne vint au monde rue du Chevalier-du-Guet, attendu que Guy Patin et sa femme habitaient alors, depuis l'année 1631, la rue des Lavandières-Sainte-Opportune, et qu'ils n'achetèrent, moyennant 25,000 livres, leur maison de la place (et non de la rue) du Chevalier-du-Guet que le 2 décembre 1650. Ils n'achevèrent même leur déménagement, et ne furent complétement installés dans leur nouvelle demeure que le mardi 24 janvier 1651. M. Jal, peut-être, va me trouver bien savant de connaître par le menu de pareils détails; mais ce sera une erreur encore. Le savant ici est mon ami M. le docteur A. Chereau, qui, dans deux excellents articles de l'*Union médicale* (1er et 8 septemb. 1864), a établi ces petites circonstances et beaucoup d'autres après en avoir puisé les éléments non-seulement dans les lettres imprimées de Guy Patin, mais dans les registres de l'état civil de Paris, et aussi dans ceux de Cormeilles-en-Parisis, où les Patins avaient leur maison de campagne.

Le Dr Chereau donne l'acte d'inhumation de Guy Patin en ces termes, qui diffèrent quelque peu de ceux produits par M. Jal, mais qui, je m'en suis assuré sur le registre de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois (vol. 257, fo 17 ro), sont exacts :

Le vendredi (1er *avril* 1672) *fut inhumé en l'église noble homme me Guy Patin, conseiller médecin, lecteur et professeur du roy au Collége de France, et docteur régent en la Faculté de médecine à Paris; pris rue du Chevalier-du-Guet.*

PIERRE PATIN. LOUIS PATIN.

Ces deux signatures sont ainsi apposées sur une même ligne, *Pierre* à gauche et *Louis* à droite. D'où M. Jal a-t-il deviné que Louis avait signé le premier, et qu'il était par conséquent l'aîné? On n'en sait rien. En conséquence de ce droit d'aînesse établi sur une base si fragile, M. Jal a fait naître Louis entre 1629 et 1633, à la campagne. C'est inventer à Guy Patin un fils que lui-même ne se connaissait pas. En effet, écrivant, le 13 juin 1644, une lettre charmante,

comme il les savait écrire, à son ami Charles Spon, médecin à Lyon, dans laquelle il lui fait sa propre histoire et celle de sa famille, il donne le dénombrement de tous les enfants qu'il avait alors, et qui étaient seulement ses quatre fils Robert, Charles, Pierrot et François. Il ne parle pas dans cette lettre de sa fille Catherine, née le 12 mars 1639, probablement parce qu'elle était morte alors; de même il ne parle pas non plus de ses deux premiers-nés, qui moururent l'un dans la troisième année, l'autre dans le troisième mois de leur existence (Chereau, *ibid.*, p. 406) ; mais une autre lettre adressée à Spon quatre mois plus tard (21 octob. 1644), lui annonce une nouvelle fille qui venait d'entrer au monde. Il est donc probable que Louis Patin, qui signa l'acte de 1672, était un parent quelconque.

On pouvait trouver tout cela dans les lettres de Guy Patin imprimées aux XVIIe et XVIIIe siècles. On pouvait trouver encore, dans le travail du Dr Chereau, la mort dramatique de François Patin, assassiné en 1658, et la mort lamentable de Robert en 1670, sans parler de la destinée misérable et bien connue de Charles. Ainsi le supplément ajouté par M. Jal aux histoires antérieures de cette famille célèbre, que les biographes ont ignorée, à ce qu'il dit, ne consiste qu'à l'embrouiller beaucoup et à la rogner considérablement.

Faut-il examiner d'autres articles? Celui de Palissy? celui de M. l'abbé Paul? celui d'un certain parasite nommé Perpignan? Je crains de lasser le lecteur. Et j'appréhende aussi d'arriver moi-même à faire un volume. Ce rapide coup d'œil jeté sur quelques articles de la lettre P, au milieu de laquelle j'ai été introduit par hasard, comme je l'ai dit en commençant, suffira pour démontrer qu'il ne faut pas se servir du *Dictionnaire critique* sans une assez grande prudence. Ce gros livre apporte, en effet, aux ouvrages du même genre qui l'ont précédé, une masse énorme d'additions de détail puisées à des sources authentiques, et qui peuvent être fort utiles; mais on voit qu'il sera sage premièrement de vérifier si les faits sont bien exacts, et en second lieu de se défier des interprétations peu solides auxquelles l'auteur se laisse emporter. Les manuscrits, les titres authentiques sont de grands séducteurs. On passe doucement de longues années, comme M. Jal, en familiarité avec eux; mais si l'on veut appeler le public à profiter d'une moisson de recherches, il faut d'abord prendre la peine d'en élaguer tout ce qui est déjà connu, et souvent mieux connu, par les livres imprimés, anciens ou nouveaux. M. Jal ne s'est pas accordé le temps d'être court; son ouvrage eût pu prendre le rang d'excellent et d'indispensable, si de treize cents

pages il l'eût réduit à cinq ou six cents bien passées au crible. Quant à sa manière d'écrire l'histoire de la Réformation, elle ne surprendra personne. Tout vrai catholique obéit à un devoir de conscience en faisant son petit possible pour terrasser l'Hérésie, dût-il n'arriver à ce triomphe qu'en foulant aux pieds la Vérité. C'est une condition fâcheuse pour un historien, mais que subissent tous les historiens de cette école, et que je regrette pour un aussi honorable écrivain que l'est M. Jal.

Espérons que s'il est donné jamais une seconde édition du *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire,* il y sera fait droit à nos très-humbles représentations.

HENRI BORDIER.

CORRESPONDANCE

LA RÉFORME A GUERNESEY

OBSERVATION SUR UNE DES *LETTRES FRANÇAISES DE CALVIN*

PUBLIÉES PAR M. JULES BONNET (1)

Nous trouvons dans les lettres françaises de Jean Calvin, éditées par M. Jules Bonnet, une lettre adressée *à un seigneur de Jersey.* (Voir tome II, page 251). — Nous avons tout lieu de croire que le savant éditeur est dans l'erreur quand il parle de *Jersey;* la copie de la Bibliothèque de Genève porte, nous dit-il : « A un seigneur de l'isle voisine de « Normandie. » Cette île, selon nous, serait Guernesey, quoiqu'elle soit un peu moins « voisine de Normandie » que Jersey. Voici ce qui résulte de nos recherches à cet égard.

Une copie de cette lettre de Calvin est connue à Guernesey et se trouve entre les mains de plusieurs personnes; cette copie donne à la lettre originale la suscription suivante : « Au sieur Guillaume Beauvoir, mar- « chand, demeurant à Guernesey, et à ses compagnons qui font profes- « sion de l'Evangile. » Le sieur Beauvoir, « demeurant à Guernesey, » avait été un des premiers à recevoir la doctrine et à faire « profession de « l'Evangile. » Forcé de fuir la persécution sous le règne de la sangui-

(1) L'éditeur des *Lettres françaises* de Calvin est trop heureux d'accueillir la rectification si bien motivée de son honorable correspondant. (*Réd.*)

naire Marie, il se réfugia à Genève où il séjourna pendant quelque temps et où il fréquenta les réformateurs.

Cette lettre que M. Bonnet a trouvée sans date à Genève et à laquelle il donne celle de « (1558)? » porte à Guernesey les indications suivantes : « Ce 26 de décembre 1559. Charles Despeville. — Au nom de la Com- « pagnie. »

Le porteur de cette lettre que, dans la lettre même, Calvin recommande à son « très-cher seigneur et frère, » devait être « Nicolas Baudoyn, ministre envoyé de Genève, » comme l'indique la lettre suivante dont la copie existe aussi à Guernesey. Cette lettre, que nous croyons inédite, est de « Monsieur Rémond Chauvet, ministre de Genève, de « la paroisse de Saint-Gervais, envoyée au sieur Guillaume Beauvoir, « demeurant à Guernesey. » Il ressort de la lettre de Chauvet que Guillaume Beauvoir, de retour à Guernesey, s'était empressé d'écrire aux pasteurs de Genève pour leur demander un « ministre ; » ce ministre fut obtenu à la requête de Beauvoir appuyée par Chauvet, qui « lui servit « de procureur ou solliciteur » auprès de l'assemblée des pasteurs de Genève.

La lettre de Chauvet porte la même date que la lettre de Calvin, et toutes deux furent remises à Nicolas Baudoyn partant pour Guernesey; la lettre de Chauvet lui sert de recommandation spéciale, comme on va le voir.

Lettre de Rémond Chauvet à Guillaume Beauvoir, pour Nicolas Baudoyn, ministre.

Monsieur,

Le frère Morel et Monsieur Noel m'ont remis vos lettres par lesquelles puis connaître votre bon désir, et aussi de Monsieur votre frère, et aussi vous ai servi de procureur ou solliciteur en notre assemblée, et crois que le Seigneur vous a pourvu un homme propre. Il a bon témoignage, il est éloquent et orné de bonne grâce. Nous espérons qu'il servira au Seigneur et à vous, et à toute l'Eglise, et sommes persuadés que Dieu bénira son labeur et le vôtre : pourquoi je vous prie et exhorte, au nom de Dieu, de prendre bon courage, et demander la conduite de l'Esprit dans toutes vos affaires, avec grand zèle et prudence, et de marcher en la vertu et force du même Esprit en votre vocation, vu que vous avez mémoire et regrettez le peu que le Seigneur a mis de réformation entre vous. Je vous prie aussi d'ensuivre et de marcher plus outre, s'il vous est

possible, car pour certain n'avons pas tout ce qui y faut, et désirons mieux et y tendons. Le présent porteur dira combien Dieu a augmenté ses grâces sur nous depuis votre département, et comment tout y va de bien en mieux, de quoi Satan crève, et les ennemis de Dieu enragent. Certes, Monsieur, se voit la main de Dieu sur nous d'une façon plus qu'admirable. Priez avec nous qu'ingratitude et incrédulité n'empêchent le cours des bénédictions, mais que vous et nous marchions devant le Seigneur tout le temps de notre vie, avec une certitude de parvenir à ce royaume qui nous est acquis et donné par Jésus-Christ, et duquel nous avons tant de témoignages.

« Et comme, de bon cœur, me recommande à vous, Monsieur, aussi le fai-je à Madame, votre femme, et la prie, au nom de Dieu, de bien penser à son salut, et qu'elle sache qu'il lui faudra rendre compte de tout ce qu'elle a vu et ouï, et l'admoneste de servir d'exemple de par de là, et d'édifier tant par bonne doctrine et par sainte vie; et si le Seigneur avait ouvré en elle, je vous prie de me le faire savoir, et ce me serait une grande joie. Si elle demeure en son état, j'aurai compassion de vous. C'est tout pour le présent, après avoir de rechef, prié Dieu vous augmenter les dons de son Saint-Esprit, pour servir à sa gloire, au profit de son Eglise.

En hâte, ce 26 de décembre 1559, par votre frère,

Rémond Chauvet.

De Saint-Gervais.

La famille Beauvoir est éteinte; son nom toutefois est connu à Guernesey et a été donné à un quartier de la ville de Saint-Pierre-Port, chef-lieu de l'île. Toutes nos recherches au sujet de Madame Beauvoir, tendant à savoir si elle avait embrassé l'Evangile ou si elle était « demeurée « en son état, » sont demeurées jusqu'ici sans fruit.

Nous avons pensé que ce faible rayon de lumière sur l'histoire de Guernesey pourrait ne pas être tout à fait dépourvu d'intérêt; heureux serions-nous s'il pouvait conduire à des recherches plus étendues et plus fructueuses!

Achille Maulvault, pasteur.

Saint-Pierre-Port, octobre 1867.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète, t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I et II de la 2e série du *Bulletin*, formant deux beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

Les quittances des abonnés en retard ont été remises, le 31 mars, à la maison chargée de les faire toucher à domicile.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année	
2e —	
3e —	
4e —	10 francs le volume.
5e —	
6e —	
7e —	
8e —	
9e année	
10e —	20 francs le volume.
11e année	
12e —	
13e —	
14e —	10 francs le volume.
15e —	
16e —	

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1868.